



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

L'UNESCO et l'égalité des genres en Afrique subsaharienne



Des
programmes
novateurs,
des résultats
perceptibles

L'UNESCO ET L'ÉGALITÉ DES GENRES EN AFRIQUE SUBSAHARIENNE

Des programmes novateurs, des résultats perceptibles

Publié en 2017 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France

© UNESCO 2017

ISBN 978-92-3- 200134-4



Œuvre publiée en libre accès sous la licence Attribution-ShareAlike 3.0 IGO (CC-BY-SA 3.0 IGO) (<http://creativecommons.org/licenses/by-sa/3.0/igo/>). Les utilisateurs du contenu de la présente publication acceptent les termes d'utilisation de l'Archive ouverte de libre accès UNESCO (www.unesco.org/open-access/terms-use-ccbysa-fr).

Les désignations employées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'UNESCO aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Ce document a été réalisé par le Département Afrique de l'UNESCO sur la base de textes fournis par Professeure Thérèse Atangana-Amougou, Agrégée des Facultés de Droit, Université de Yaoundé II-Soa (Cameroun).

Les idées et les opinions exprimées dans cette publication sont celles des auteurs ; elles ne reflètent pas nécessairement les points de vue de l'UNESCO et n'engagent en aucune façon l'Organisation.

Photo de couverture : ©Essl/Shutterstock; UNESCO/AFR/CIP

Création graphique : UNESCO/MSS/CLD/D

Graphisme de la couverture : UNESCO/DPI/PBM

Illustrations : ©Essl/Shutterstock; UNESCO/AFR/CIP

Mise en pages : UNESCO/MSS/CLD/D

Impression : Ateliers de l'UNESCO

Imprimé en France

SOMMAIRE

PREFACE	5
Chapitre 1 INTRODUCTION	9
1.1 Contexte	10
1.1.1 Persistance d'obstacles à la pleine réalisation du potentiel des femmes	10
1.1.2 Déploiement stratégique de l'UNESCO pour réaliser l'égalité des genres	11
1.2 Égalité des genres : une priorité globale et un programme transversal	13
1.2.1 À propos de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes	14
1.2.2 Stratégie de l'UNESCO pour des résultats concrets et durables en matière de promotion de l'égalité des genres	15
1.3 Synergie entre l'UNESCO et la vision de l'Union africaine	16
1.3.1 UNESCO et UA : un cadre légal et institutionnel en partage	16
1.3.2 Une plate-forme d'échange de connaissances et de partage d'expériences	18
Chapitre 2 DES PROGRAMMES NOVATEURS, DES RÉSULTATS PERCEPTIBLES	21
2.1 Femmes et culture	23
2.1.1 Faire connaître les grandes figures féminines de l'histoire africaine	24
2.1.2 Promouvoir et encourager les initiatives féminines dans la culture	27
2.1.3 Impliquer les femmes dans la sauvegarde du patrimoine culturel africain	32
2.2 Femmes et éducation	34
2.2.1 Œuvrer pour le maintien des filles à l'école	35
2.2.2 Renforcer les capacités en genre des instituts de formation	42
2.2.3 Alphabétiser les femmes au moyen des TIC	45

2.3	Femmes et société	50
2.3.1	Soutenir la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)	50
2.3.2	Promouvoir l'inclusion sociale des filles et des femmes	56
2.3.3	Renforcer les capacités des femmes entrepreneurs	59
2.3.4	Apporter des alternatives aux filles mères sorties du système éducatif	61
2.4	Femmes, droits humains et gouvernance démocratique	64
2.4.1	Renforcer le leadership politique des femmes	65
2.4.2	Promouvoir les droits humains des femmes	66
2.5	Femmes et science	67
2.5.1	Rendre l'enseignement de la science accessible aux femmes	68
2.5.2	Intéresser les femmes à la science	72
2.5.3	Associer les femmes à la conservation de la biodiversité et à la sécurité alimentaire	75
2.5.4	Promouvoir la participation des femmes dans l'adaptation au réchauffement climatique	81
2.6	Femmes, communication et information	84
2.6.1	Créer et réhabiliter des radios communautaires pour une information attentive au genre	85
2.6.2	Encourager une meilleure représentation médiatique des femmes	87
Chapitre 3	RECOMMANDATIONS	93
3.1	Les recommandations globales	95
3.1.1	Consolider les efforts des institutions nationales en problématiques sexospécifiques	95
3.1.2	Comblar le déficit de données désagrégées par sexe	96
3.1	Les recommandations spécifiques	97
3.1.1	Recommandations à l'attention des autorités des institutions nationales	97
3.1.2	Recommandations à l'attention de l'UNESCO	98
	LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES	102
	RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	105

PREFACE

« Les femmes impulsent de petits changements d'importance capitale pour leurs sociétés et communautés : elles font avancer la qualité de l'éducation et l'accès aux soins de santé ; elles luttent pour leurs droits et **pour une participation active [à la vie politique]** et elles **promouvent la paix, la réconciliation et le développement**¹ ». C'est également la vision partagée par l'Union africaine issue de son Agenda 2063 visant « Une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale² ». Cette vision de l'Union africaine s'inscrit parfaitement dans les actions de l'UNESCO en Afrique. L'Agenda 2063 a été approuvé par le Sommet du Jubilé d'or de l'Union africaine en mai 2013 et adopté le 31 janvier 2015 à Addis-Abeba (Ethiopie). Tout en s'inspirant des réalisations et défis du passé ainsi que du contexte continental et mondial, cet agenda vise une transformation de l'Afrique qui reste formellement axée sur les populations et l'égalité entre les hommes et les femmes. Il a pour objectif de traduire la Vision de l'UA en un Plan d'action permettant d'optimiser l'utilisation des ressources de l'Afrique au profit de tous les africains, hommes et femmes. C'est, in fine, la politique de l'UA en matière de genre. Celle-ci se justifie par le constat de disparité entre les hommes et les femmes en Afrique observé dans plusieurs secteurs clés du développement tels que la politique, l'économie, le commerce, l'agriculture, la santé et l'éducation.

Les engagements de l'UA et de l'UNESCO sur l'égalité des genres en Afrique, à l'instar d'autres organismes des Nations Unies, se fondent sur les instruments internationaux et régionaux africains tels que la Convention pour l'élimination de toutes formes de discriminations à l'égard des femmes (CEDEF), les Objectifs de

1 Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, à l'occasion du 50ème anniversaire de la création de L'Association Pan-Africaine des femmes (PAWA), 15 novembre 2012, siège de l'UNESCO.

2 UA, Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons, Commission de l'UA, mai 2014.

Développement du Millénaire (OMD), les Objectifs de Développement Durable (ODD), la Déclaration Solennelle sur l'Égalité des genres (SDGGEA), le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en Afrique³. Plus spécifiquement, l'UNESCO a élaboré un Plan d'action pour la priorité Égalité des genres, 2014-2021⁴. Ce plan offre un cadre opérationnel pour la mise en œuvre de cette priorité dans les cinq domaines de compétence de l'UNESCO : éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture et communication. Dans tous ces domaines, l'UNESCO contribue à promouvoir l'égalité des genres selon une approche holistique et originale en vue de la réalisation des objectifs de développement⁵.

La présente étude, initiée par le Département Afrique, avec l'appui de la Division pour l'égalité des genres, met en exergue la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030, principalement à travers les deux priorités globales de l'Organisation : l'Afrique et l'égalité des genres. Depuis plus d'une vingtaine d'années, en effet, l'UNESCO a inscrit son action en Afrique dans un cadre spécial assorti d'un ensemble de mécanismes institutionnels conçus pour appuyer l'opérationnalisation de ses priorités. De ce point de vue, l'étude est en droite ligne avec l'initiative de la 199ème session du Conseil Exécutif d'aligner la mise en œuvre de la stratégie de la Priorité Afrique et le Plan d'action pour la priorité Égalité des genres II (GEAP II) dans un cadre qui guidera la préparation du Programme et budget 2018-2021 de façon à garantir une réalisation plus intégrée de leurs objectifs respectifs.

En consacrant 2015 « Année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063 », l'Union africaine offrait à l'UNESCO une opportunité d'évaluer la mise en œuvre de son action en faveur de l'égalité des genres, aspiration transversale que les deux Organisations ont en partage.

A partir des données recueillies par le Département Afrique auprès des Secteurs de programmes et des bureaux de l'UNESCO en Afrique, cette étude combine à la fois l'approche quantitative et l'approche qualitative. La première conduira à décrire, dénombrer, hiérarchiser et expliquer les données collectées auprès des secteurs de

3 NEPAD, Révision du Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015. Faire ensemble avancer l'intégration régionale et continentale à travers des valeurs partagées. Rapport abrégé, 2011, p. 38.

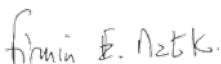
4 Le premier Plan d'action pour l'égalité des sexes concerne la période 2008-2013.

5 UNESCO, Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021, 2014, p. 12.

programmes et des bureaux hors-siège de l'UNESCO. La seconde permettra à partir d'une démarche positiviste d'aller au-delà de la rationalité d'un constat. C'est elle qui permettra notamment d'analyser la pertinence des différentes stratégies déployées par l'UNESCO en Afrique dans ses différents programmes, d'en relever les défis et tirer les leçons et enjeux qui précéderont les suggestions et recommandations. L'étude couvre les deux derniers biennium de l'institution (2012-2013/2014-2015) et s'intéresse plus spécifiquement aux réalisations entreprises par l'UNESCO en faveur de l'autonomisation des femmes en Afrique subsaharienne pour la concrétisation de l'Agenda 2063 et du Programme de développement à l'horizon 2030.

Loin d'être exhaustive, l'étude met en exergue les bonnes pratiques, les résultats obtenus, les leçons apprises ainsi que des suggestions et recommandations pour le futur. Au cours de cette période, l'UNESCO a été à l'origine d'importantes réalisations dans les domaines relevant de son mandat. Des programmes et activités novateurs ont été mis en œuvre avec des résultats perceptibles et des impacts réels. On compte, en effet, des interventions couronnées de succès dans tous les secteurs, impliquant aussi bien les pouvoirs publics que la société civile.

Nous espérons que cette étude contribuera à une meilleure compréhension du rôle et mandat de l'UNESCO et de l'engagement ferme des Etats membres de promouvoir l'égalité des genres, condition sine qua none d'un développement durable.



M. Firmin Edouard Matoko
Directeur général adjoint
Département Afrique



Mme Saniye Gülser Corat
Directrice, Division pour l'égalité des genres
Cabinet de la Directrice générale

Chapitre 1

INTRODUCTION

1.1 Contexte

L'Afrique subsaharienne a connu une croissance économique soutenue et plusieurs pays ont accompli des progrès notables sur le plan de la gouvernance démocratique et économique. Néanmoins, des disparités de revenus entre les pays et à l'intérieur des pays subsistent, et la pauvreté y est généralement plus répandue que dans les autres régions d'Afrique. Selon le *Rapport mondial de suivi de l'Éducation pour Tous (EPT)*⁶ 2015, 41 pour cent de la population de l'Afrique subsaharienne vit dans une extrême pauvreté, avec moins de 1 dollar EU par jour, et les inégalités restent plus prononcées que dans les autres régions en développement. Comme dans plusieurs régions du monde, les hommes et les femmes ne bénéficient pas toujours des mêmes conditions et opportunités aussi bien au plan économique, éducationnel, légal et institutionnel que du développement social et humain. Face à la pertinence de multiples obstacles à la pleine réalisation du potentiel des femmes (1.1.1), l'UNESCO va déployer des stratégies en vue de la réalisation de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes (1.1.2).

1.1.1 Persistance d'obstacles à la pleine réalisation du potentiel des femmes

Différents rapports sur le développement économique en Afrique indiquent que les femmes sont des agents économiques très dynamiques. Dans le Plan d'action de la Banque Africaine de Développement (BAD), c'est bien elles qui effectuent la majorité des activités agricoles, détiennent le tiers de l'ensemble des entreprises, constituent le rouage essentiel du bien-être de leurs familles et la pièce maîtresse de l'avenir de leurs enfants⁷. Paradoxalement, elles se heurtent encore à une série d'obstacles

6 UNESCO, *Rapport Mondial du suivi de l'EPT*, 2015, p. 6.

7 BAD, *Autonomiser les femmes africaines : plan d'action*, Ibid, p.1 et 5.

qui entravent la réalisation de leur plein potentiel, allant de pratiques culturelles restrictives et des lois discriminatoires à des marchés du travail très segmentés⁸. Or, le respect de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes permettraient à coup sûr d'augmenter le potentiel de production et de développement du continent. Fort heureusement, comme l'exprimait Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO « *Il n'existe pas d'obstacles infranchissables à l'égalité des sexes* »⁹. C'est donc à cette tâche que l'UNESCO va s'atteler en Afrique subsaharienne.

La *Priorité Afrique* de l'UNESCO apparaît, de ce fait, comme un outil stratégique dont l'objectif principal est la mise en place de Programmes visant à répondre aux besoins de l'Afrique, plus précisément à apporter des réponses africaines concertées et innovantes aux défis soulevés par les transformations économiques, sociales et culturelles du continent. D'ailleurs, la *Priorité Afrique* de l'UNESCO est devenue au fil du temps une réalité perceptible qui permet la concrétisation de certaines aspirations de l'UA pour 2063. Logée au sein du Département Afrique, elle constitue, avec la *Priorité Égalité des Genres*, les deux priorités globales et indissociables de l'UNESCO.

1.1.2 Déploiement stratégique de l'UNESCO pour réaliser l'égalité des genres

En synergie avec les objectifs de l'UA, la Stratégie à moyen terme (37 C/4) de l'action de l'UNESCO pour la *Priorité Afrique* s'intéresse principalement à deux domaines : (i) la construction de la paix par l'édification de sociétés inclusives notamment du genre, pacifiques et résilientes et (ii) le renforcement des capacités institutionnelles pour le développement durable et l'éradication de la pauvreté. Des programmes novateurs, pour une Afrique inclusive des genres, tel semble être le leitmotiv de l'UNESCO en Afrique. Pour ce faire, six programmes phares y ont été greffés, dont la jeunesse et l'égalité des genres constituent les deux priorités transversales et indissociables¹⁰.

8 BAD, *Autonomiser les femmes en Afrique : Plan d'action*, *Ibid*, p.5.

9 Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO, à l'occasion du lancement du Partenariat mondial en faveur de l'éducation des filles et des femmes, 26 mai 2011.

10 Ces six programmes sont les suivants : (i) promouvoir une culture de la paix et de la non-violence ; (ii) consolider les systèmes éducatifs en vue du développement durable en Afrique ; (iii) mobiliser la STI et les connaissances au service du développement socioéconomique durable de l'Afrique ; (iv) favoriser la science pour une gestion durable des ressources naturelles de l'Afrique et la réduction des risques de catastrophe ; (v) mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale ; (vi) promouvoir un environnement propice à la liberté d'expression et au développement des médias.

À cet égard, des résultats spécifiques sont attendus par ces différents Programmes. Il s'agit plus précisément de prévenir les causes des conflits, d'améliorer la qualité de l'éducation, d'élaborer des politiques et de renforcer les capacités institutionnelles afin d'appuyer la production et la diffusion des connaissances en Afrique, de coopérer dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation en vue de la gestion durable des ressources naturelles, de renforcer la gestion et la sauvegarde du patrimoine et d'instaurer un environnement propice à la liberté de la presse et à la libre circulation de l'information au service du développement¹¹.

11 UNESCO, *Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique 2014-2021*, op cit, p.13.

1.2 Égalité des genres : une priorité globale et un programme transversal

C'est dans son Plan d'action pour la priorité Égalité des genres 2014-2021¹² que l'UNESCO a présenté le cadre opérationnel de la mise en œuvre de la priorité égalité des genres. Il s'agit, en réalité, d'un Plan d'action qui complète la stratégie à moyen terme pour 2014-2021 (37 C/4) et le Programme et budget pour 2014-2017 (37 C/5) et pour 2018-2021 (39 C/5), et qui vise à traduire sur le plan opérationnel les priorités et les objectifs énoncés dans ces documents stratégiques. À travers ce plan, l'UNESCO contribue de manière significative à la promotion de l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes en Afrique. En effet, ce plan vise à promouvoir les droits des femmes et leur autonomisation dans certaines régions défavorisées de la planète et de manière particulière en Afrique. Il faudrait relever que, pour ce qui est de l'Afrique, le plan d'action de l'UNESCO rencontre les actions de certaines organisations internationales qui visent également les mêmes objectifs. Ce qui traduit l'importance de cette priorité que s'est fixée l'UNESCO. Pour mieux assurer l'autonomisation des femmes et l'égalité des genres en Afrique, l'UNESCO a prévu l'intégration de l'Égalité des genres dans le cadre stratégique général et dans la *Priorité Afrique*. Par ailleurs, à travers le Plan d'action pour la priorité Égalité des genres 2014-2021 par l'UNESCO, il est précisé d'une part, son entendement de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes (1.2.1) ; et d'autre part, sa stratégie pour atteindre des résultats concrets et durables (1.2.2).

12 En abrégée GEAP II par l'UNESCO.

1.2.1 À propos de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes

Pour l'UNESCO, « *le genre* » renvoie à ce que signifie socialement être une femme ou un homme. La notion traduit les caractéristiques sociales et non les différences biologiques pour définir une femme ou un homme. De cette définition, ressortent trois caractéristiques : la notion de genre permet, tout d'abord de délimiter le champ de ce que peut être et faire un homme ou une femme, ensuite de façonner et déterminer le comportement, les rôles, les attentes et les droits des femmes et des hommes, et enfin de fonder des règles, des normes, des coutumes et des pratiques.

« *L'égalité des genres* » signifie, quant à elle, l'égalité entre femmes et hommes et entre filles et garçons sur le plan des droits, des responsabilités et des chances¹³. Elle renvoie au fait que les femmes et les hommes jouissent du même statut et ont des chances égales de réaliser pleinement leurs Droits Humains et leur potentiel afin de contribuer au développement politique, économique, social et culturel, et d'en recueillir les bénéfices. Dans un tel contexte, la société accorde une égale valeur aux similitudes comme aux différences des femmes et des hommes et aux différents rôles joués par eux. L'égalité des genres est un principe inhérent aux Droits de l'Homme, une condition *sine qua non* au développement durable et centré sur les individus, et un objectif en soi¹⁴.

L'expression « *autonomisation des femmes* » renvoie au processus collectif et individuel visant à faire en sorte que les femmes puissent prendre leur vie en mains, définir leurs propres objectifs, acquérir des compétences, prendre confiance en soi, résoudre les problèmes et compter sur elles-mêmes. Par conséquent, renforcer l'autonomisation économique des femmes est une condition indispensable à l'instauration d'un développement durable et à la réalisation de tous les Objectifs du Millénaire.

13 UNESCO, Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres-2014-2021, 2014, p.11.

14 UNESCO, *La promesse de l'Unesco : l'égalité des genres-une priorité globale*, 2014, p.3.

1.2.2 Stratégie de l'UNESCO pour des résultats concrets et durables en matière de promotion de l'égalité des genres

Le but ultime de la *Priorité Égalité des genres* est de renforcer la capacité de l'UNESCO de promouvoir, par ses politiques, ses programmes et ses initiatives, la création d'un environnement donnant aux femmes et aux hommes d'horizons les plus divers, les moyens de contribuer à un développement et à une paix durables et d'en recueillir les fruits¹⁵.

Pour obtenir des résultats concrets et durables en matière de promotion de l'égalité des genres dans tous ses domaines de compétence, l'UNESCO va mettre en œuvre une double approche : la prise en compte systématique de la question du genre dans l'ensemble de ses programmes et activités et l'élaboration de programmes spécifiquement axés sur le genre. Dans la première approche, il est question d'assurer le développement des capacités du personnel de l'UNESCO sur l'égalité des genres. En effet, il importe à ce niveau que les membres du personnel possèdent les connaissances et les capacités requises pour évaluer ce que l'égalité des genres implique au travail, et pour prendre des mesures qui garantissent que l'égalité est désormais pleinement prise en compte aux stades de la conception, de la mise en œuvre et de l'évaluation de chaque programme. Ainsi dans ses domaines d'expertise, l'UNESCO contribuera de manière systématique et intégrée à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes. En ce qui concerne les activités spécifiquement axées sur le genre, l'UNESCO les décline à travers ses cinq grands programmes, à savoir l'éducation, les sciences exactes et naturelles, les sciences sociales et humaines, la culture, la communication et l'information.

15 UNESCO, 37 C/4 2014-2021 *Projet de stratégie à moyen terme*, op cit, p.18.

1.3 Synergie entre l'UNESCO et la vision de l'Union africaine

En faisant de 2015, « l'année de l'autonomisation des femmes et du développement de l'Afrique pour la concrétisation de l'Agenda 2063 »¹⁶, l'UA a sans conteste permis à l'égalité des genres, l'une des aspirations transversales de l'UA (Aspirations n° 3 et n° 6)¹⁷ et des programmes de l'action de l'UNESCO en Afrique de trouver un écho extraordinaire pour son déploiement. Cette synergie entre les institutions se manifeste à travers le cadre légal et institutionnel (1.3.1) et une plateforme d'échange de connaissances et de partage d'expériences (1.3.2).

1.3.1 UNESCO et UA : un cadre légal et institutionnel en partage

L'UA développe des actions qui vont dans le sens de la promotion de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique. C'est ainsi que dès son acte constitutif, l'institution continentale affirme son attachement aux valeurs d'égalité des genres. En effet, son article 4 dispose que : « *L'Union africaine fonctionne conformément aux principes suivants (...) Promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes* ». Par ailleurs, sous l'égide de l'UA, a été élaboré le Protocole de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples sur les droits des femmes en Afrique,

16 C'est le thème adopté lors du 24e sommet de l'Union africaine pour l'année 2015. Quant à l'Agenda 2063, c'est un plan pour la transformation structurelle de l'Afrique, qui a été approuvé par le Sommet du Jubilé d'or de l'Union africaine, en mai 2013.

17 Respectivement (« *Une Afrique dont le développement est axé sur les citoyens, s'appuyant sur le potentiel de ses populations, en particulier de ses femmes et de ses jeunes, et prenant soin des enfants* »).

généralement connu sous le nom de « Protocole de Maputo » en raison du lieu de son adoption¹⁸. Ce texte constitue un véritable instrument de promotion et de protection des droits des femmes et des filles en Afrique. Il consacre ainsi dans ce continent l'autonomisation des femmes, l'égalité entre l'homme et la femme, l'éradication des traditions et des cultures négatives qui humilient et rabaissent les femmes et les filles africaines. Il s'agit donc d'un véritable instrument qui restaure la dignité de la femme et de la fille africaines. Dans le prolongement du Protocole de Maputo, l'UA a adopté un autre instrument juridique en faveur de l'égalité des genres en Afrique à savoir la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique. Ce texte vient renforcer le Protocole de Maputo en s'attardant de manière spécifique sur la question de l'égalité des genres. Bien plus, l'Union africaine a développé sur le plan politique une vision sur l'égalité des genres en 2008. Il s'agit de la « *Politique de l'Union africaine en matière de genre* ». La raison d'être de cette politique provient du constat de disparité entre les hommes et les femmes en Afrique dans plusieurs secteurs clés du développement. Ces disparités s'observent dans les secteurs tels que la politique, l'économie, le commerce, l'agriculture, la santé, l'éducation, etc. Le but de cette politique est donc d'éradiquer ces disparités par un certain nombre d'initiatives.

Hormis l'UA, une autre institution s'est attardée sur la question de l'égalité des genres en Afrique. C'est la Banque africaine de développement (BAD). Au cours de l'année 2015, la BAD a élaboré « *l'Indice de l'Égalité du genre en Afrique* »¹⁹. Sur le plan qualitatif, cet indice a au moins deux mérites. D'une part, il est le seul indice qui couvre la question de l'égalité des genres dans 52 des 54 États africains. D'autre part, il a été conçu non seulement pour mesurer les disparités relatives au genre, mais aussi pour promouvoir le développement²⁰. L'on observe également que cet indice aborde la problématique de l'égalité des genres à travers trois dimensions importantes : l'autonomisation économique, le développement humain et les lois et institutions. Cet indice traduit donc l'action de la BAD en faveur de l'égalité des genres en Afrique.

18 En effet, ce Protocole est adopté à Maputo au Mozambique le 28 mars 2003 et entré en vigueur le 25 novembre 2005.

19 Groupe de la Banque africaine de développement, *Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action. Indice de l'Égalité du genre en Afrique 2015*, 2015, p.2.

20 Groupe de la Banque africaine de développement, *Idem*.

1.3.2 Une plate-forme d'échange de connaissances et de partage d'expériences

Une synergie existe donc entre l'UNESCO, l'UA et d'autres institutions africaines qui œuvrent également pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique. Au-delà de l'UA, la vision de l'UNESCO sur l'égalité des genres s'inscrit en droite ligne avec un certain nombre d'instruments juridiques internationaux tels que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Déclaration et le Programme d'action de Beijing, la Déclaration du Millénaire, les Objectifs du Millénaire pour le développement, et plus particulièrement l'OMD 3 qui porte sur l'égalité entre les hommes et les femmes et l'autonomisation des femmes et, plus récemment, l'ODD 5 sur l'égalité entre les sexes. À cet égard, une plate-forme d'échange de connaissances et de partage d'expériences permettrait d'avoir une action encore plus forte dans la lutte pour l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique subsaharienne.

Dans un contexte où les femmes sont les bénéficiaires marginales de la croissance et du développement économique des États africains, où elles continuent d'être en dehors de la sphère de décision et où elles jouissent à peine de droits humains, il est aisément compréhensible que l'UNESCO dans sa *Priorité Afrique* fasse de l'égalité des genres l'une des priorités transversales de ses programmes phares et conçoive un Plan d'action pour la *Priorité Égalité des genres*. Pour que ses initiatives en vue de promouvoir l'égalité des genres en Afrique soient plus efficaces, l'UNESCO s'est résolu à intégrer la priorité Égalité des genres dans la priorité Afrique²¹.

21 UNESCO, *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021*, 2014, p.8.

L'AVENIR QUE NOUS VOULONS POUR L'AFRIQUE

1. Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable
2. Un continent intégré, politiquement uni, basé sur les idéaux du panafricanisme et sur la vision de la renaissance de l'Afrique
3. Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit
4. Une Afrique pacifique et sécurisée
5. Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte
6. Une Afrique où le développement est axé sur les populations, et s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes
7. Une Afrique, en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale

Figure 1.1 : Vision de l'Union Africaine et ses aspirations, *Agenda 2063, L'Afrique que nous voulons*, deuxième édition, août 2014, p. 2.

Chapitre 2

DES PROGRAMMES NOVATEURS, DES RÉSULTATS PERCEPTIBLES

Face à ses objectifs de promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes, l'UNESCO a pu obtenir des résultats probants et perceptibles. L'institution contribue, de manière systématique et intégrée, à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes tout comme il est, à l'échelle régionale et au niveau des pays, un acteur visible de la promotion de l'égalité des genres dans tous ses domaines de compétence. Par ailleurs, l'UNESCO développe des programmes novateurs spécifiquement axés sur l'égalité des genres dans différents domaines : *culture, éducation, sciences sociales, sciences naturelles, droits humains et gouvernance démocratique et communication*, élaborés dans le cadre de ses fonctions. Ceux-ci constitueront la structuration logique de l'analyse des actions menées par l'UNESCO en Afrique subsaharienne au cours des deux dernières biennies 2012-2013 et 2014-2015, à la fois au niveau global à partir du siège de l'organisation, et au niveau local à travers les bureaux hors-siège, en coopération avec divers partenaires.

2.1 Femmes et culture

Au regard de sa Stratégie opérationnelle, l'UNESCO s'engage à promouvoir une culture de la paix et de la non-violence et à mettre le pouvoir de la culture au service du développement durable et de la paix dans un contexte d'intégration régionale (GP III et IV) en synergie avec l'Aspiration n°5 de l'UA (« *Une Afrique dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs et d'une éthique culturelle forte* »). Pour l'UNESCO, l'égalité des genres implique que les femmes et les hommes jouissent de l'égalité d'accès, de la participation et de la contribution à la vie culturelle²².

L'UNESCO mène des activités dans le sens de consolider les recherches, les statistiques et les études dans le domaine de la culture et de l'égalité des genres en s'intéressant particulièrement à la créativité et au patrimoine, afin de contribuer aux débats internationaux sur l'agenda post-2015²³. À cet égard, la Décennie des Nations Unies des personnes d'ascendance africaine (2015-2024) proclamée en 2013²⁴ offre une opportunité pour combattre les préjugés, le racisme et la discrimination hérités de l'histoire et pour favoriser la réconciliation et de nouvelles façons de vivre ensemble. Cela passe, entre autres, par de nouveaux éclairages sur l'histoire de l'Afrique, la traite négrière et l'esclavage, ainsi que la valorisation des expressions culturelles. Concrètement, il s'est agi pour l'UNESCO de faire connaître les grandes figures historiques féminines (2.1.1), de promouvoir et encourager les initiatives féminines dans la culture (2.1.2), et d'impliquer les femmes à la sauvegarde du patrimoine culturel africain (2.1.3).

22 UNESCO, *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021*, op cit, p.43.

23 UNESCO, *Égalité des genres, patrimoine et créativité*, op cit, p.17.

24 Proclamée par l'Assemblée générale de l'ONU dans sa Résolution 68/237 du 23 décembre 2013.

2.1.1 Faire connaître les grandes figures féminines de l'histoire africaine

En matière de promotion de l'égalité des genres dans la vie culturelle, l'approche de l'UNESCO repose sur un engagement en faveur des droits culturels et de la diversité culturelle, et prend pour guide le cadre international des droits de l'homme²⁵, considéré de ce point de vue comme une condition préalable à l'enrichissement de la diversité culturelle et à la créativité humaine²⁶. L'institution entreprend, ainsi, à travers deux projets importants, de faire connaître les grandes figures de femmes africaines et de souligner leur rôle central dans le développement et l'histoire de l'Afrique. Ces projets mettent en exergue, de manière pertinente, la participation et la contribution des femmes africaines à la vie culturelle du continent.

(i) Projet « Femmes dans l'histoire de l'Afrique : un outil d'e-formation »

Ce projet constitue une plateforme multimédia, composée de bandes dessinées numériques, de dossiers pédagogiques interactifs, et de diverses ressources pédagogiques portant sur une sélection de figures féminines clés de l'histoire de l'Afrique et de sa diaspora. La cible de cette plateforme est assez variée puisqu'elle s'adresse aussi bien aux élèves, aux pédagogues et aux professeurs qu'à toute personne intéressée par l'histoire de l'Afrique et par le rôle des femmes dans le développement économique, social, culturel et politique du continent.

Une plateforme de diffusion et de partage de la connaissance sur la place des femmes dans l'histoire du continent africain

Mis en œuvre par le Secteur de la Communication et de l'information de l'UNESCO, le projet constitue une étape cruciale dans la diffusion et le partage de la connaissance sur la place des femmes dans l'histoire du continent africain. Il permet, en outre, de lutter contre les préjugés et les stéréotypes et ce, dans le cadre de l'utilisation

25 Article 27 de la Déclaration universelle des droits de l'homme, article 15 du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, l'article 13 de la CEDEF, Plan d'action de Stockholm sur les politiques culturelles pour le développement (1998), Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle (2001), et Rapport de la rapporteuse spéciale des Nations Unies dans le domaine des droits culturels. Cf. UNESCO, *Plan d'action de l'UNESCO pour l'Égalité des genres 2014-2021*, op cit, p.43.

26 UNESCO, *Égalité des genres, patrimoine et créativité*, 2014, p.15.

pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique. Cela implique, d'une part, l'utilisation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), qui sont aujourd'hui davantage présentes et utilisées sur le continent africain, et d'autre part, un travail sur le contenu, qui doit être réalisé à la lumière des avancées de la recherche historique. À cet égard, l'UNESCO accorde une attention particulière aux femmes et aux nouvelles connaissances acquises en matière d'études de genre.

Des résultats déterminants au regard des difficultés rencontrées par l'outil e-formation

Les résultats obtenus par la mise en œuvre du projet sont déterminants. Plus de 20 artistes d'Afrique et de la diaspora africaine, pour la plupart âgés de moins de 35 ans, ont participé à la production des contenus multimédia. Parmi les dessinateurs et chanteurs qui ont participé à la production du matériel pédagogique, une dizaine provient de l'Afrique subsaharienne (Kenya, Madagascar, Nigeria, République démocratique du Congo (RDC), Sénégal, etc.). Ce matériel est disponible et consultable sur ordinateurs, téléphones mobiles, tablettes, et il est téléchargeable gratuitement en tant que ressource éducative libre. Par ailleurs, le contenu, qui a été validé par le Comité scientifique de l'utilisation pédagogique de l'Histoire générale de l'Afrique, s'inscrit dans le droit fil des objectifs de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles (2005), de la Recommandation sur la promotion et l'usage du multilinguisme et l'accès universel au cyberspace (2003)²⁷. Il répond également aux efforts voulus par le programme «*Mémoire du monde*» sur la préservation du patrimoine numérique à travers le continent africain. Manifestement, le projet contribue à faire de l'UNESCO une plateforme d'innovation, de coopération internationale et d'échange, fruit d'une collaboration fructueuse, entre des intellectuels, des artistes, des pédagogues et des experts des technologies numériques²⁸.

L'alphabétisation des femmes au moyen des TIC : un défi et une opportunité pour le projet d'e-formation

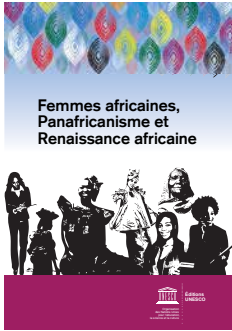
Pour autant, la mise en œuvre du projet ne se fait pas sans heurts. En Afrique subsaharienne, des difficultés multiples tenant notamment au coût du matériel, au prix

27 UNESCO (Secteur de la communication et de l'information), « Femmes dans l'Histoire de l'Afrique : un outil d'e-formation », *Actualités et dossiers*, 13/11/2013.

28 UNESCO (Secteur de la communication et de l'information), *ibidem*.

élevé des communications, à la faiblesse des infrastructures de télécommunications excluent *de facto* une frange importante des populations au premier rang desquelles les femmes et les populations vivant dans les zones rurales et le plus souvent engagées dans des activités de survie quotidienne. Par conséquent, le défi pour l'UNESCO est d'intéresser les femmes à l'alphabétisation dans la mesure où la participation au projet « *Femmes dans l'histoire de l'Afrique : un outil d'e-formation* » suppose de savoir lire et de disposer des compétences élémentaires en informatique. L'opportunité est ainsi offerte à l'UNESCO de relever ce défi par la mise en œuvre de programmes pertinents et audacieux sur l'alphabétisation des femmes. C'est précisément le cas du projet de l'UNESCO intitulé « *Alphabétisation des jeunes filles et des femmes avec les techniques de l'information et de la communication au Sénégal (PAJEF)* » qui permet d'intégrer les TIC dans les politiques éducationnelles.

(ii) Publication « Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine »



La connaissance de l'histoire est un levier fondamental d'identité permettant de se projeter vers l'avenir. Comme le rappellent les États membres de l'UA, l'Afrique en tant que berceau de la civilisation humaine, est dépositaire d'un patrimoine culturel qui a énormément contribué au progrès de l'humanité²⁹. C'est donc fort logiquement que l'identité, les valeurs et l'éthique culturelles africaines, sont érigées en facteurs essentiels pour l'émergence de l'Afrique sur la scène mondiale d'ici 2063. S'inscrivant dans la même dynamique, l'UNESCO a entrepris de publier un ouvrage intitulé « *Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine* »³⁰. Le projet est né à l'issue de la célébration au siège de l'UNESCO du cinquantenaire de l'Organisation panafricaine des femmes (OPF), organisée conjointement avec la Commission de l'UA en novembre 2012.

29 UA, *Agenda 2063*, op. cit., p. 16.

30 UNESCO, *Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine*, 2015.

Un ouvrage pour célébrer la contribution des femmes à la libération du continent et à l'affirmation des valeurs du panafricanisme

L'ouvrage met en lumière la lutte des femmes africaines pour libérer le continent du colonialisme et pour affirmer les valeurs du panafricanisme. Sa publication participe à la fois de la reconnaissance sur le continent du panafricanisme, de la renaissance culturelle africaine et de l'engagement de ces femmes nombreuses et souvent peu connues, d'assumer leurs rôles et responsabilités dans l'avenir de l'Afrique³¹. En mettant ainsi l'accent sur la reconnaissance accrue des contributions des femmes à la vie culturelle par des actions de sensibilisation renforcées et l'amélioration de la collecte de données et de la gestion des connaissances, ce projet de l'UNESCO contribue à la légitimation de l'accès et de la participation des femmes et des filles à la vie culturelle de l'Afrique, y compris le patrimoine culturel, l'expression créative et la jouissance des biens et des services culturels. Mais parce que l'Histoire est toujours en construction, le projet « *Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine* » gagnerait à être inscrit dans la durée à travers, par exemple, une série de rééditions de l'ouvrage afin de réactualiser les grandes figures féminines africaines.

2.1.2 Promouvoir et encourager les initiatives féminines dans la culture

De manière générale, le travail productif des femmes est souvent rendu invisible, tout comme leur contribution à la création et à la sauvegarde du patrimoine culturel africain³². Ainsi, pour mieux mettre à profit ses objectifs de promotion et d'encouragement des initiatives féminines dans la culture, l'UNESCO a retenu, dans deux projets, une approche intégrée de la dimension genre.

(i) Projet « Promouvoir les initiatives et les industries culturelles »

L'objectif principal du projet intitulé « *Promouvoir les initiatives et les industries culturelles au Sénégal* » est d'appuyer la mise en œuvre des politiques nationales visant à promouvoir la culture en tant que moteur du développement humain durable. Ce projet a été mis en œuvre par l'UNESCO pour une durée de quatre ans (2008-2012) conjointement avec quatre agences du Système des Nations Unies (PNUD, UNFPA,

31 MATOKO (E. F.), « Présentation », in *Femmes africaines*, op. cit, p. 6.

32 UNESCO, *Egalité des genres : patrimoine et créativité*, 2014.

ONUDI et OMT) et en étroite collaboration avec les autorités nationales et locales. Il concerne deux régions du Sénégal : le pays Bassari³³ dans le Sud-Est et le Delta du Saloum³⁴ situé au centre, touchant ainsi quelque 300.000 personnes. Ces sites sont remarquables par leur diversité culturelle et naturelle, mais souffrent du manque d'infrastructures et d'activités génératrices de revenus.

Privilégier une approche équilibrée hommes-femmes dans la conservation du patrimoine culturel africain

Des réalisations majeures ont été obtenues dans le cadre de la mise en œuvre du projet au Sénégal. D'abord, le pays Bassari et le Delta du Saloum ont été inscrits sur la Liste du patrimoine de l'humanité. Ensuite, la création du Grand Ballet du pays Bassari avec une troupe composée de 60 artistes de toutes générations et de 6 différentes ethnies (Bassari, Bédick, Dialonké, Peuls, Cognagui, Malinké) a permis d'incarner la danse et la musique traditionnelles des principaux groupes ethniques. La première prestation du ballet a eu lieu en janvier 2012 à Kédougou, puis à Dakar, à Toubacouta et à Conakry (Guinée). Le défi est désormais d'organiser d'autres prestations au Sénégal et dans les pays voisins. On peut aussi citer la construction de centres culturels à Bandafassi (2012) et à Toubacouta (2013), qui comprennent une structure pour jeunes enfants, une maison pour les femmes, un espace pour les jeunes et un village pour les artisans locaux. Ces résultats sont d'autant plus importants que dans le domaine des industries culturelles, les femmes sont confrontées à de nombreux obstacles tenant, de manière générale, à la formation, aux financements, et de manière spécifique, à des barrières structurelles, institutionnelles et culturelles tels que les normes socioculturelles, les stigmatisations sur leurs réputations et leurs capacités, les stéréotypes qui limitent leur expression créative en les cantonnant à des thèmes féminins (polygamie, violences domestiques et familiales, etc.) et les difficultés qu'elles ont à concilier les responsabilités domestiques et maternelles³⁵. Ce projet montre bien que la promotion des femmes dans les industries culturelles ne peut être considérée isolément en ce qu'elle est un élément constitutif de l'environnement et de la vie des femmes en Afrique subsaharienne.

33 UNESCO, Patrimoine mondial africain, 2012, p. 144.

34 UNESCO, Patrimoine mondial africain, 2012, p. 140 - 141.

35 UNESCO *Egalité des genres, patrimoine et créativité*, ibid., p. 41.

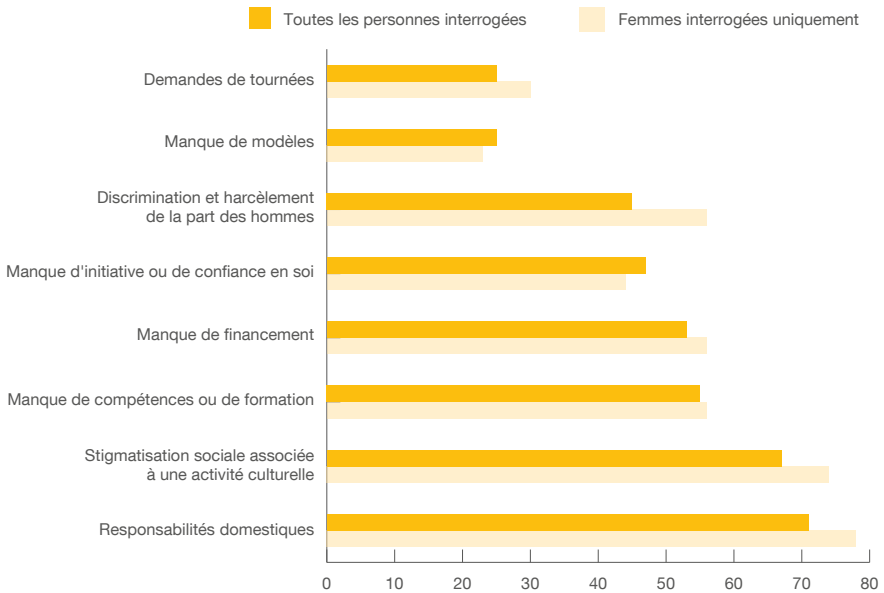


Figure 2.1 : Obstacles à la participation des femmes dans le secteur des arts de la scène en Afrique.
[Source : UNESCO]

Une attention particulière de l'UNESCO pour les femmes souffrant d'un handicap à s'engager dans les industries culturelles

Dans une approche plus globale, l'UNESCO promeut à travers son Centre du patrimoine mondial, les initiatives des femmes africaines pour encourager leur participation aux ateliers de formation, soit à titre de participantes soit à titre de formatrices/expertes³⁶. La publication et la présentation du *Rapport de l'UNESCO sur l'égalité des genres, le patrimoine et la créativité* constitue un grand pas vers une approche équilibrée des genres dans la conservation du patrimoine mondial. De même, sinon plus, le programme d'éducation des jeunes au patrimoine mondial permet d'intégrer l'égalité hommes-femmes grâce au suivi en amont de la participation des genres. En 2014, les fora de jeunes et des activités de renforcement des capacités destinées aux jeunes ont mobilisé 141 jeunes dont 57,4 pour cent de femmes. Le Centre soutient également les activités encourageant la participation des femmes aux activités professionnelles

³⁶ Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial WHC-15/39.COM/5A, p.8

de conservation du patrimoine au niveau local. De manière plus ciblée, le Bureau régional de l'UNESCO à Yaoundé a mis en place au Cameroun, avec le soutien financier du Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO (FIDC), un projet intitulé « *Encourager les femmes souffrant d'un handicap à s'engager dans les industries culturelles* ». Le projet visait à donner une formation professionnelle dans les domaines du design, des arts et de l'artisanat à 30 jeunes femmes sans emploi et souffrant d'un handicap. Ces femmes parmi les plus vulnérables ont pu ainsi renforcer leurs savoir-faire et acquérir de nouvelles compétences afin d'augmenter leurs revenus. Le projet démontre, à tout le moins, qu'offrir des opportunités socio-économiques équitables aux femmes vivant avec un handicap dans les professions culturelles peut booster les possibilités créatives et économiques, et par conséquent, améliorer le lien primordial qui unit la culture, le genre et le développement.

(ii) Projet « Rapport statistique d'enquête sur la culture désagrégée par sexe » au Zimbabwe

Le Rapport statistique d'enquête sur la culture au Zimbabwe a été publié par l'ONG « *Culture Fund of Zimbabwe* » avec le soutien financier du FIDC. Le rapport dévoile l'engagement professionnel des femmes et des hommes dans le secteur créatif et son impact sur l'économie nationale. Les données collectées auprès de professionnels à majorité salariés à temps plein, montrent que près de 30 pour cent des employés du secteur culturel (30,7 % d'hommes et 28,2 % de femmes) travaillent dans les arts de la scène, suivis par les employés de l'industrie du livre à 28 pour cent (29,8 % d'hommes et 23,3 % de femmes). Elles révèlent également que les femmes sont plus nombreuses que les hommes dans les domaines créatifs des arts visuels, de l'artisanat et du design et constituent, en tout état de cause, une ressource unique répertoriant les bonnes pratiques³⁷.

Dans la plupart des pays, les données collectées en matière de culture ne sont pas systématiquement sexospécifiques

Prenant conscience du manque de données en matière de culture, l'UNESCO a décidé de mener plusieurs initiatives statistiques dans ce domaine au cours des dernières années. En août 2013, l'organisation a introduit un questionnaire sur l'égalité des

37 SHAHEED (F), Préface du Rapport Égalité des genres, patrimoine et créativité, *ibid.*, p.23. Ces documents sont consultables sur : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/gender-and-culture/gender-and-culture/>

genres et la culture qui a été distribué à tous ses États membres. Seulement 31 sur 195 délégations auprès de l'UNESCO ont répondu à ce questionnaire parmi lesquels trois pays de l'Afrique subsaharienne (Ethiopie, Niger et Nigéria), ce qui représente 16% du nombre total des États membres de cette organisation internationale³⁸. Or, dans la plupart des pays, les données collectées en matière de culture ne sont pas systématiquement sexospécifiques. De sorte que, les acteurs publics (politiques, société civile) supposés agir sur le secteur culturel ou suivre les engagements publics et évaluer les avancées de l'efficacité des décisions prises, sont souvent dépourvus de données sur le genre et s'avèrent, par conséquent, inefficaces à résoudre le problème de l'inégalité des genres³⁹. De ce point de vue, les rapports périodiques de l'UNESCO visant à contrôler l'évolution de l'application de ses conventions au niveau national peuvent contribuer à un programme généralisé de compilation de données qualitatives.

Faire en sorte que l'idée générale de désagrégations des données par sexes soit traduite dans les politiques de chaque Etat africain

Les résultats obtenus par l'UNESCO à partir des réponses des États incitent à la prudence. Les statistiques soulignent un certain nombre de lacunes telles que l'absence de recherches et de désagrégation par sexe des données régulières fiables, l'absence du genre dans les évaluations d'impact et les mécanismes de suivi, l'intégration du genre dans les politiques culturelles, les plans d'action et la législation, l'écart entre les sexes dans la consommation culturelle, la formation ciblée et renforcement des capacités, l'accès inégal aux postes de décision dans les professions culturelles et les stéréotypes de genre dans les domaines culturels. Il reste à faire en sorte que l'idée générale de désagrégations des données par sexes soit traduite dans les politiques de chaque Etat africain.

38 UNESCO, *Égalité des genres, patrimoine et créativité*, ibid., p. 23.

39 UNESCO, *Égalité des genres, patrimoine et créativité*, ibid., p. 95.

2.1.3 Impliquer les femmes dans la sauvegarde du patrimoine culturel africain

L'UNESCO a entrepris un certain nombre d'actions importantes telles que la sensibilisation de la communauté internationale et des différentes parties prenantes à la protection du patrimoine malien, la contribution aux résolutions des Nations Unies, de la CEDEAO, et de l'UA, et aux autres appels et résolutions sur le Mali, l'inscription de Tombouctou et du Tombeau des Askia sur la Liste du patrimoine mondial en péril, la création d'un compte spécial pour la sauvegarde du patrimoine culturel malien, le plaidoyer pour l'adhésion du Mali au deuxième Protocole de 1999 de la Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (1954), des missions d'assistance au Mali, le lancement d'activités opérationnelles d'urgence, et la mise en place d'un Groupe d'experts pour la réhabilitation du patrimoine culturel malien qui a abouti à l'élaboration d'un Plan d'action adopté le 18 février 2013. Ce Plan d'action ambitionne de réhabiliter le patrimoine culturel endommagé pendant le conflit avec l'implication active des communautés locales, de mettre en place les mesures pour la sauvegarde durable des manuscrits et d'assurer le renforcement des capacités en vue de rétablir les conditions appropriées pour la conservation, l'entretien, la gestion et la sauvegarde du patrimoine culturel et des manuscrits.

Promouvoir une participation accrue des femmes aux mécanismes de prises de décisions en rapport avec le patrimoine culturel

Le Centre du patrimoine mondial accorde une attention particulière aux deux priorités globales de l'UNESCO que sont l'Afrique et l'Égalité des genres (document 37 C/4, UNESCO). En 2014, 55 pour cent de toutes les demandes d'assistance internationale approuvées par le Centre du patrimoine mondial ont concerné les États parties de la région africaine⁴⁰. Le Centre travaille en étroite partenariat avec le Fonds pour le patrimoine mondial africain dans le cadre des activités de renforcement des capacités. À ce sujet, il peut s'avérer opportun pour l'UNESCO d'envisager des actions spécifiques à l'adresse des femmes de réhabilitation du patrimoine culturel endommagé des différentes régions concernées du Nord Mali. À ce niveau, l'UNESCO aiderait les États membres et les organes de suivi de ses instruments normatifs à

40 UNESCO, Convention concernant la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel, Rapport du Centre du patrimoine mondial sur ses activités et la mise en œuvre des décisions du Comité du patrimoine mondial, 39e session, 28 juin-8 juillet 2015 à Bonn [Allemagne].

mettre en place des politiques et des pratiques sensibles, réactives et transformatrices en matière de genre dans les domaines du patrimoine et de la créativité⁴¹. Comme consignées dans le Plan d'action de l'UNESCO sur la priorité genre, ces activités porteraient essentiellement sur l'appui pour l'intégration de l'égalité des genres dans les politiques culturelles, l'élaboration d'outils de planification en matière de genre qui soient respectueux des droits culturels des communautés et qui encouragent l'égalité d'accès au renforcement des capacités et aux formations spécialisées dans les domaines de la culture, l'appui à d'autres mesures propres à promouvoir une participation accrue des femmes aux mécanismes de prise de décision en rapport avec le patrimoine et la créativité⁴².

41 UNESCO, *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021*, *ibid.*, p.44.

42 UNESCO, *Idem*.

2.2 Femmes et éducation

L'éducation est, sans conteste, un facteur de croissance économique et de réduction de la pauvreté. Elle développe les compétences cognitives et celles de la vie courante, comme l'alphabétisation, l'apprentissage du calcul et la réflexion critique et améliore, de ce fait, les chances de l'individu d'avoir des sources de revenus⁴³. Depuis l'adoption de l'Éducation pour tous (EPT) et des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en 2000, l'accès à l'éducation a augmenté de manière significative en Afrique subsaharienne notamment en termes d'expansion des taux de scolarisation au primaire, au secondaire et de l'égalité des genres⁴⁴. Au cours des deux derniers bienniums, quatre grands projets mis en place par l'UNESCO ont porté des fruits perceptibles permettant ainsi à l'aspiration n°6 de l'Agenda 2063 de l'UA (« *Une Afrique où le développement est axé sur les populations, qui s'appuie notamment sur le potentiel des femmes et des jeunes* ») de prendre corps. Et au-delà de l'accès à l'éducation, le cœur de l'activité de l'UNESCO se situe dans le maintien des filles à l'école (2.2.1), le renforcement des capacités en genre des instituts de formation (2.2.2) et l'alphabétisation des femmes au moyen des TIC (2.2.3).

43 ECOSOC, *L'impératif d'une Education Pour Tous de qualité en Afrique : garantir l'équité et améliorer la qualité de l'enseignement*, 2011, p.

44 UNESCO, *Rapport de l'Afrique subsaharienne 2013*, Réunion mondiale sur l'Education Pour Tous, 2014, p. 5.

2.2.1 Œuvrer pour le maintien des filles à l'école

Les données de l'Institut de Statistiques de l'UNESCO (ISU) montrent que la plupart des pays de l'Afrique subsaharienne n'ont pas atteint tous les objectifs de l'EPT en 2015⁴⁵. Pour illustration, le cycle primaire est achevé par moins de 70 pour cent des enfants en âge d'être au primaire, environ 31 millions d'enfants ne sont pas scolarisés, parmi lesquels 53 pour cent de filles, 22 millions de jeunes ne sont pas scolarisés et environ 182 millions d'adultes sont analphabètes⁴⁶. Mais bien plus, la parité entre les sexes dans l'éducation, y est encore loin d'être atteinte. Ce constat concerne autant les élèves que les enseignantes, lesquelles sont sous-représentées dans les établissements. Or, il est aujourd'hui acquis qu'en refusant délibérément d'instruire les filles au même titre que les garçons, d'alphabétiser les femmes autant que les hommes, la société les condamne à court terme à l'ignorance et à la dépendance. En effet, le déficit de formation réduit les capacités des femmes à saisir les opportunités qui s'offrent à elles pour développer des initiatives personnelles et pérennes. Ce handicap diminue aussi les possibilités de leur participation à la prise de décisions à l'échelle de la famille, de la communauté ou de la nation.

Les actions envisagées par l'UNESCO au titre du maintien des filles à l'école prolongent celles du Partenariat mondial en faveur de l'éducation des filles, et des femmes⁴⁷, visent à combattre les disparités persistantes entre les garçons et les filles et interviennent dans des domaines tels : la réduction du taux d'abandon scolaire (projet *Crowdsourcing*) et la sécurisation des écoles.

(i) Le projet « Engagement participatif pour l'éducation des filles (Crowdsourcing) » en Éthiopie et en Tanzanie

Le projet intitulé : « *Engagement participatif pour l'éducation des filles visant à réduire le taux d'abandon scolaire* » en vue d'améliorer la participation scolaire des jeunes filles a été mis en œuvre en Éthiopie et en Tanzanie. Ce projet a été exécuté par

45 UNESCO, *Rapport Mondial de suivi de l'EPT*, 2015. Seul les Seychelles ont atteint l'éducation pour tous, 31 pays pourront l'atteindre après 2020. Pour 22 d'entre eux (la moitié des pays d'ASS pour lesquels des données sont disponibles), les défis demeurent importants.

46 ISU, *Recueil de données mondiales sur l'éducation*, 2015.

47 UNESCO, « Une vie meilleure, un avenir meilleur », *Partenariat mondial de l'UNESCO en faveur de l'éducation des filles et des femmes*, UNESCO, 2015, p. 3.

l'UNESCO avec le financement de la Fondation Packard pour une durée de trois ans (2012-2015).

Corrélation entre la faible représentation des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur et le taux élevé d'abandon des filles au niveau primaire



Figure 2.2 : Membre d'un groupe de discussion au sein d'un espace sécurisé du collège de Selamagazi lors d'un cours de formation (Tanzanie).
[Source : UNESCO/Dar es Salaam]

De manière générale, le projet « *Crowdsourcing* » se justifie par le contexte particulier d'extrême pauvreté de certains pays de l'Afrique subsaharienne⁴⁸ dans lesquels les taux d'abandon scolaire sont élevés et le pourcentage des filles dans l'éducation secondaire reste faible comparativement à celui des garçons même s'il existe des disparités entre ces différents pays. La faible représentation des filles dans l'enseignement secondaire et supérieur est le résultat du faible taux de survie scolaire des filles au niveau primaire. Par exemple, dans l'enseignement primaire, 12 pour cent des garçons et 16 pour cent des filles en âge de fréquenter le primaire sont non scolarisés dans la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC). La situation est encore plus alarmante dans la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), où la non-scolarisation concerne plus d'un tiers des enfants en âge de fréquenter le primaire, dont 40 pour cent de filles⁴⁹. Par conséquent, les filles ont une moyenne de scolarité plus courte que les garçons avec une espérance de vie scolaire de 8,7 ans en 2011, contre 9,9 ans pour les garçons⁵⁰.

48 La pauvreté a une incidence sur la durée de la scolarité primaire. Au Nigéria, le taux d'achèvement du primaire chez les enfants des ménages les plus pauvres a même baissé, passant de 35 % en 2003 à 22 % en 2013, et l'écart entre les ménages moyens et les ménages les plus pauvres s'est accru d'environ 20 points de pourcentage. UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*, *ibid.*, p. 83.

49 Source UNESCO, *Rapport de l'Afrique subsaharienne 2013*, *ibid.*, p. 9.

50 ADF, AUF, Orange et UNESCO, *Le numérique au service de l'éducation en Afrique*, *Savoirs communs* n° 17, 2015, p. 18.

Cette disparité s'explique entre autres par les mariages précoces, l'absence ou la vétusté des sanitaires dans les écoles ou encore par le fait que les filles doivent s'occuper de la maison familiale.

En Éthiopie et en Tanzanie où le projet a été mis en œuvre, le constat est identique. Les adolescentes continuent d'abandonner leurs études secondaires, et ne parviennent pas à atteindre un niveau d'éducation de base de qualité, en raison de méthodes d'enseignement et d'une gestion des établissements scolaires non sensibles au genre, ainsi que des facteurs socioculturels, tels que le manque de soutien de leurs parents et de leur communauté, qui non seulement ne valorisent pas suffisamment l'éducation des filles mais encouragent les mariages précoces. Aussi a-t-il paru opportun de s'assurer que lorsque les enfants accèdent aux différents cycles scolaires, ils puissent y rester pour acquérir réellement les connaissances recherchées. Pour adresser ce problème, l'UNESCO a choisi de favoriser l'autonomisation des filles en tant qu'agents du changement, et de travailler avec les familles, les dirigeants communautaires, les inspecteurs d'écoles et les responsables de l'éducation au niveau des communautés locales, pour créer des environnements inclusifs, sûrs et favorables à l'apprentissage au sein et autour des écoles. Le succès de sa stratégie est manifeste ; la mise en œuvre du projet « *Crowdsourcing* » ayant conduit à des résultats tangibles.

À cet égard, un regard croisé sur l'impact réel du projet dans les deux pays concernés permet de voir que le niveau de maintien des filles à l'école et leurs performances scolaires se sont améliorés de 10 pour cent dans toutes les écoles (12 en Éthiopie et 15 en Tanzanie) participant au programme. L'on dénombre 6.000 filles en Éthiopie et 4.500 filles en Tanzanie qui ont pu suivre des formations dans différents domaines tels que l'entrepreneuriat. Par ailleurs, de nombreuses filles ont reçu les compétences nécessaires à la vie courante (1.341 en Éthiopie), les compétences de base en matière de TIC (94 en Éthiopie) et une éducation complète à la sexualité (244 en Éthiopie). La mise en place en Tanzanie de 32 clubs dans les écoles, et d'activités génératrices de revenus ont permis d'aider les filles défavorisées. En même temps, des espaces sanitaires réservés ont été mis à disposition de toutes les élèves leur fournissant de l'eau, des serviettes hygiéniques et du savon, ce qui a eu pour effet de maintenir les filles à l'école durant leur période menstruelle. Enfin, cent-trente-cinq (135) personnels éducatifs ont été formés en Tanzanie à la création d'environnements inclusifs et favorables à l'apprentissage, ainsi qu'à l'application d'une pédagogie et d'une gestion attentives au genre. En tout état de cause, le projet a été conçu pour contribuer à la mise en œuvre des plans/stratégies nationales, principalement le « *Programme*

sectoriel pour l'éducation et la formation 2014-2024», qui énonce les objectifs de la stratégie nationale pour la scolarisation des filles. Les résultats obtenus dans les écoles sélectionnées peuvent fournir des éléments d'orientation pour les décideurs sur la mise en œuvre des stratégies en relation avec l'éducation des filles mais aussi des informations pour de futures interventions au niveau régional.

Réduire à la fois l'abandon précoce des filles dans les régions de la CEDEAO et de la CEEAC et l'abandon scolaire des filles vivant avec un handicap

Le projet « *Engagement participatif* » initié par l'UNESCO contribue nécessairement à améliorer l'environnement de l'école pour le rendre plus convivial pour les filles et propice à leur apprentissage, à développer la capacité institutionnelle des administrateurs scolaires pour assurer la mise en œuvre des plans/stratégies, politiques et programmes relatifs à l'égalité entre les genres, et à améliorer le maintien des filles à l'école. Au regard des résultats atteints et des besoins exprimés dans les autres pays d'Afrique subsaharienne, le projet « *Crowdsourcing* » gagnerait à être transposé notamment dans les régions de la CEDEAO, la CEEAC et l'IGAD qui, comme on l'a relevé, font face à des défis majeurs. En effet, selon le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* (UNESCO 2015), dans 32 pays, situés pour la plupart en Afrique subsaharienne, au moins 20 pour cent des enfants risquent d'abandonner prématurément l'école et de ne pas atteindre la dernière année du cycle. On comprend donc la nécessité pour l'UNESCO d'étendre et de transposer le projet « *Crowdsourcing* » aux régions concernées. Ce qui concrètement permettra d'intégrer 2 millions d'enfants dans le primaire dans la CAE, 2,5 millions dans la CEEAC, plus de 17 millions en Afrique de l'Ouest, presque 6 millions dans l'AIGD et 2,8 millions dans la CDAA⁵¹.

Mais, les situations de handicaps et d'urgence accroissent inéluctablement les risques d'exclusion de l'éducation. D'après une étude récente effectuée en Afrique de l'Ouest, les filles handicapées sont davantage sujettes à l'isolement, à la stigmatisation et à la discrimination. Elles ont plus difficilement accès à l'éducation et à d'autres possibilités de participer à la vie communale et sont particulièrement exposées au risque d'abus, y compris à la violence sexuelle sous des formes diverses. En outre, la proportion d'enfants non scolarisés qui vivent dans des pays touchés par un conflit est passée de 30 pour cent en 1999 à 36 pour cent en 2012⁵². À titre de rappel, lors du Forum de Dakar, les 181 pays signataires du Cadre d'action de Dakar avaient

51 UNESCO, *Rapport de l'Afrique subsaharienne 2013*, op. cit, p. 9.

52 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*, p. 104.

identifié les conflits armés ainsi que les instabilités politiques comme « *un obstacle majeur à la réalisation de l'EPT* »⁵³, observation d'ailleurs confirmée par le *Rapport mondial de suivi de l'EPT* (UNESCO, 2011) par l'UNESCO (le taux brut de scolarisation dans le secondaire y est de 30 pour cent plus faible que dans les pays en paix à revenu équivalent). Certes, des pistes ont déjà été explorées telles que « *la mallette pédagogique d'urgence* » de l'UNESCO utilisée pour la première fois à Mogadiscio en 1993 ; « *les kits d'éducation et de loisirs* » de l'UNICEF pour les situations d'urgence depuis 1991 et ses espaces « *Amis des enfants* », il n'en demeure pas moins qu'elles gagneraient à être consolidées par un projet « *Crowdsourcing* ».

(ii) Projet « Promotion d'une éducation à la sexualité responsable (CSE) » en Éthiopie et au Ghana

En Afrique subsaharienne, les jeunes filles rencontrent de nombreux problèmes en matière de santé sexuelle au sein des établissements scolaires. En toute hypothèse, l'absence de prise de conscience des partenaires et acteurs institutionnels et l'inexistence d'espaces de vie sécurisés hors des établissements scolaires constituent dans ces pays des défis majeurs. Pour répondre plus efficacement à ces défis, le projet intitulé : « *Promotion d'une éducation à la sexualité responsable (CSE)* » a été mis en œuvre en Éthiopie et au Ghana. Dans le premier pays, le projet CSE se justifie en partie par l'absence d'information sur une éducation à la sexualité responsable et l'absence d'accès gratuit des jeunes filles à ces services tandis que dans le second, c'est surtout les lacunes dans les contenus des curricula des élèves qui sont mis en exergue.

Doter les filles de connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont elles ont besoin pour déterminer leur sexualité et s'y épanouir

Après avoir dans une phase pilote identifié les comportements qui permettront aux jeunes filles de mener une sexualité saine et responsable et de les doter de connaissances, compétences, attitudes et valeurs dont elles ont besoin pour déterminer leur sexualité et s'y épanouir, l'UNESCO étend sa stratégie dans les écoles supérieures et dans les écoles de formation des maîtres qui doivent avoir des connaissances et des compétences de base sur l'éducation d'une sexualité responsable. Au fond, l'intégration du genre rend les programmes scolaires et les

53 UNESCO, *Cadre d'Action de Dakar, L'éducation pour tous : tenir nos engagements collectifs*, Texte adopté au Forum mondial sur l'éducation à Dakar, Sénégal, 26-28 avril 2000.

principes directeurs plus réceptifs aux réalités sociales, économiques, culturelles et politiques qui ont pour effet soit d'entraver, soit de rehausser la santé de la reproduction (SR) et la satisfaction dans le sens des directives de l'USAID⁵⁴. Des activités similaires sont menées, notamment des études sur les programmes d'éducation préventive VIH/SIDA et d'éducation sexuelle grâce à un outil d'analyse développé par l'UNESCO Dakar (SERAT), et présenté à la 19^{ème} Conférence internationale sur le SIDA en juillet 2012. Le SERAT a été testé en Guinée-Bissau et au Sénégal où il a permis d'identifier les forces et les faiblesses des curricula d'éducation sexuelle dans les écoles primaires et secondaires. Cet outil d'analyse est actuellement utilisé dans d'autres parties de l'Afrique et du monde et par d'autres organismes (FNUAP, ONG).

Des résultats encourageants bien que dérisoires au regard de l'immensité des besoins

Dans les deux pays de l'Afrique subsaharienne où le projet CSE a été mis en œuvre, les résultats sont appréciables. Au Ghana, le projet a permis la validation de modules sur les activités portant sur la diversité et le genre dans les salles de classes. Par ailleurs, dans l'optique de former les maîtres et autres éducateurs à intégrer les activités sur la diversité, la non-discrimination et l'égalité des genres dans leurs plannings, les capacités d'experts des Ministères de l'éducation, de la santé et de la culture ont été renforcées. Une centaine d'élèves ont également vu leurs connaissances sur la diversité et le genre augmentées. En Éthiopie, les chiffres sont tout aussi édifiants : 6 établissements secondaires dans les régions d'Amhara et Benishangul ont reçu une formation en CSE ; 3 Instituts de formation des enseignants ont été sélectionnés et ont mis en place un groupe technique de travail ; 1780 élèves dont 800 filles ont participé à la journée d'orientation en CSE ; 14 acteurs institutionnels travaillant sur les CSE ont été identifiés ; 326 filles de troisième année ont reçu une formation sur les CSE, y compris les grossesses indésirables et leurs conséquences et 186 filles ont activement participé et acquis des connaissances de base sur les CSE. Si ce projet de l'UNESCO peut paraître dérisoire au regard de l'immensité des besoins, il n'en demeure pas moins que dans les deux pays, les résultats sont encourageants et, en tout cas, indiquent la voie à suivre.

54 Les séries ADS 200 et 300 précisent les consignes relatives à l'intégration des considérations de genre dans les politiques, programmes et activités. Pour les analyses techniques obligatoires concernant les plans stratégiques, y compris en matière de genre (ADS 201.3.8.4) ; pour l'intégration du genre dans la conception des activités et pour l'approbation des activités (ADS 201.3.12.6 et ADS 201.3.12.15) ; pour l'adoption d'indicateurs de performance qui reflètent les considérations de genre (ADS 203.3.4.3).

(iii) Projet : « Promouvoir une culture de la paix au Nord du Nigéria – renforcement des capacités des directeurs d'écoles, des institutions de formation et des journalistes sur la sûreté et la sécurité des écoles dans les États du Nord du Nigéria »

De manière générale, les exactions du groupe terroriste Boko Haram posent d'énormes problèmes de sécurité en Afrique subsaharienne. Au Nigéria, par exemple, plus de 1,5 millions de personnes se sont déplacées dans trois États du Nord-Est (Adamaoua, Borno, et Yobe). Mais c'est surtout avec l'enlèvement de plus de 200 jeunes filles d'une école de la communauté Chibok de l'Etat de Borno que la preuve ultime d'agression contre l'éducation des filles et l'autonomisation des femmes et des filles a été mise en exergue. En conséquence, le système des Nations Unies au Nigeria a appelé pour un programme de soutien intégré pour le Nord-Est du Nigéria. En réponse à cet appel, l'UNESCO a choisi d'apporter son soutien sous forme de don des kits de sécurité à l'école et de renforcement des capacités.

Améliorer par la formation, la sécurité des écoles dans les États du Nigéria aujourd'hui déstabilisés par les exactions de Boko Haram

Pour ce faire, un atelier de renforcement des capacités des chefs d'établissement du Nord-Est du Nigéria s'est tenu le 21 novembre 2014 à Abuja. Financé entièrement par l'UNESCO, l'atelier visait la formation des chefs d'établissement et des directeurs d'école sur l'amélioration de la sécurité des écoles dans les États du Nigéria aujourd'hui déstabilisés par les exactions de Boko Haram. Les participants provenaient de 114 établissements et organisations dont 39 écoles primaires, 30 écoles secondaires, 30 établissements d'enseignement supérieur et autres institutions dont l'« *Universal Basic Education Board State* », le « *State Emergency Management Agency* », l'Union nationale des maîtres, le Syndicat national des journalistes et celui de la police des trois États de l'Adamaoua, de Borno et de Yobe. Quant aux kits de sécurité à l'école, ils contiennent un manuel scolaire sécuritaire, un « *Instructional Video* » en DVD et CD Audio et un désinfectant pour les mains. Le manuel de sécurité à l'école poursuit quatre objectifs : premièrement, fournir aux enseignants, aux parents et aux élèves un ensemble complet de connaissances sur les compétences de sécurité à l'école dans un langage simple et un format permettant une compréhension aisée, une application et des références. Deuxièmement, habiliter les communautés scolaires avec des kits de sécurité spécifiques qui permettront d'améliorer leur sécurité et leur capacité à aider les organes de sécurité avec en filigrane l'idée que « *la sécurité est l'affaire*

de tous ». Troisièmement, fournir aux écoles des informations et compétences nécessaires pour effectuer des vérifications d'évaluation des risques et des menaces spécifiques de leurs établissements. Quatrièmement, fournir aux écoles des modèles pour la formulation de plans et la mise en place d'intervention d'urgence.

À la fin de l'atelier, 1350 kits de sécurité ont été fournis par l'UNESCO. Les trousseaux ont été développés au titre du Programme scolaire sécuritaire lancé en 2011 et mis en œuvre avec le soutien et la collaboration de la police du Nigéria, et le Corps de défense civile, le « *National Emergency Management Agency* » et l'Association des médecins généralistes du Nigéria.

2.2.2 Renforcer les capacités en genre des instituts de formation

Au plan international, l'Afrique subsaharienne totalise plus de la moitié (63 %) des enseignants supplémentaires nécessaires pour atteindre l'Éducation Primaire Universelle (EPU) en 2015.

La faible représentation des femmes enseignantes dans les salles de classes impacte négativement le taux de scolarisation des filles

Comme l'indique le *Rapport mondial de suivi sur l'EPT* (UNESCO 2015), la démocratisation de l'éducation couplée à la croissance démographique, « *si elle n'est pas accompagnée de réformes profondes des systèmes éducatifs, risque de créer des effets négatifs sur la qualité des enseignements dispensés* »⁵⁵. Ce qui, par ricochet, a un impact négatif sur les aptitudes des élèves. Toujours selon ce rapport, des millions d'enfants quittent l'école sans avoir acquis les compétences de base. Dans certains pays de l'Afrique sub-saharienne, les jeunes adultes ayant accompli 5 années d'études ont 40 % de probabilité d'être analphabètes. Pour cause, « *les dispositifs de formation des enseignants ne sont globalement pas en mesure de répondre aux besoins quantitatifs et qualitatifs de formation* »⁵⁶. Il y a donc un besoin urgent de fournir des possibilités de formation pour des millions d'enseignants qui ont eux-mêmes peu d'instruction.

55 ADF, AUF, Orange et UNESCO, *Le numérique au service de l'éducation en Afrique*, Savoirs communs n° 17, 2015, p. 21.

56 *Ibidem*

Bien plus, l'on observe dans ces pays, une faible représentation des femmes enseignantes dans les salles de classe. Or, il existe un lien entre la présence d'enseignantes compétentes dans un établissement d'enseignement et la performance des filles. En effet, il est démontré que la faible représentation des femmes enseignantes dans les salles de classes surtout dans les zones rurales impacte négativement sur le taux de scolarisation des élèves de sexe féminin. Au Mali par exemple, ce constat reste préoccupant. L'effectif des candidats tout comme le taux de réussite au concours d'entrée dans les Instituts de formation des maîtres (IFM) est plus élevé pour les hommes au détriment des femmes.

Améliorer la présence des femmes dans les instituts de formation des enseignants

En réponse au défi de la sous-représentation des femmes, le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar a mis en place le projet intitulé « *Appui au renforcement des capacités des instituts de formation des maîtres et à la scolarisation des filles au Mali* ». Il vise à réduire les disparités entre les genres dans les IFM à travers une préparation spécifique des femmes et la création des conditions à la fois pour un meilleur accès et pour leur maintien dans ces écoles de formation. Mis en œuvre avec l'appui financier des gouvernements du Japon et du Mali, le projet organise des activités de formation des femmes candidates au concours d'entrée dans les instituts de formation au Mali en vue d'accroître leur chance de réussite et de résoudre du même coup les problèmes de manque d'enseignants femmes dans les écoles. Ce projet rejoint à la fois l'initiative générale de l'UNESCO pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) lancée en 2006 et le Programme d'Éducation de base pour l'Afrique (PEBA) adopté par les gouvernements africains⁵⁷ et s'inscrit dans le cadre des politiques de la formation initiale et continue des enseignants et de la scolarisation des filles. Le projet de l'UNESCO apparaît ainsi comme un effort louable pour repenser la question enseignante. Il ne faut pas perdre de vue qu'il n'y a pas une éducation de qualité sans enseignants qualifiés. De manière générale, la pénurie d'enseignants qualifiés a été identifiée comme l'un des plus grands défis dans la réalisation de l'EPT. À ce sujet, dix-sept (17) pays de l'Afrique subsaharienne comptaient plus de 40 élèves pour un enseignant. La surpopulation reste donc une préoccupation, en particulier pour le Rwanda, le Malawi et la République centrafricaine où le nombre moyen d'apprenants

57 Le PEBA a introduit le concept selon lequel l'éducation de base va au-delà de l'école primaire et dure entre 9 et 10 ans, si l'on prend en compte les réalités du contexte africain et les besoins des enfants en matière de développement.

par salle de classe dépasse 70⁵⁸. Les projections du *Rapport Mondial de suivi sur l'EPT* (2013-2014) estiment que, c'est près de 212.000 enseignants additionnels par an dont l'Afrique subsaharienne a besoin pour combler le manque sur le continent.

En partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies, l'UNESCO a entrepris des actions de formation des enseignants et d'élaboration de matériels pédagogiques sensibles au genre

La qualité d'une école de formation des enseignants repose sur de nombreux critères parmi lesquels la réalisation de l'égalité des chances notamment entre les genres. C'est précisément le but poursuivi par le projet de l'UNESCO sur le renforcement des capacités des IFM au Mali et dont les résultats sont plus qu'appréciables. L'on note, en effet, une nette amélioration à la fois de la présence des filles dans les IFM et du ratio filles/garçons dans ces instituts, avec en conséquence, une augmentation du taux d'achèvement des élèves filles par niveau de classe et de la diminution du taux de redoublement. Grâce au projet, les enseignants des IFM ont été formés à la pédagogie des grands groupes et à l'éducation des enfants à besoins éducatifs spéciaux, à l'enseignement des sciences et des mathématiques, à l'analyse de pratiques de classes et à la conception et développement de nouveaux curricula sensibles au genre. Ainsi, la question enseignante est considérée non seulement du point de vue de la formation des enseignants mais également dans toutes ses autres dimensions (statut, protection sociale, salaires, développement professionnel des enseignants, etc.).

En sus du renforcement des capacités en genre des instituts de formation, l'UNESCO a entrepris, en partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies, des actions de promotion de l'égalité des genres parmi lesquelles la formation des enseignants et l'élaboration de matériel pédagogique. C'est le cas avec l'initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles (UNGEI)⁵⁹ visant à réduire l'écart entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire en 2005, et à s'assurer que, d'ici à 2015, tous les enfants finissent l'école primaire, en donnant aux filles et aux garçons l'accès

58 Sources UNESCO, *Rapport de l'Afrique subsaharienne 2013*, op. cit., p. 12.

59 Les filles aussi ! Education pour tous, UNGEI, 2006. L'UNGEI a été inaugurée en avril 2000 au Forum mondial de l'éducation à Dakar (Sénégal) par le Secrétaire général des Nations Unies Kofi Annan. L'UNESCO est l'une des Institutions des Nations Unies, partenaires de l'UNGEI avec l'OIT, l'UNICEF, l'UNFPA et WFP. Le secrétariat de l'UNGEI est tenu par l'UNICEF.

à une éducation de qualité gratuite sur un pied d'égalité⁶⁰. C'est également le cas du projet intitulé « *Améliorer la formation des enseignants pour combler le fossé de la qualité de l'enseignement en Afrique* » mis en œuvre en coopération avec le gouvernement de la Chine dans le cadre du partenariat « *UNESCO-CFIT* » lancé le 24 février 2014 et qui porte sur le soutien des pays africains afin d'accélérer leur progrès en matière d'égalité des genres dans l'éducation avec un accès particulier sur la formation et le perfectionnement des enseignants. À cet effet, l'UNESCO et l'Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA) ont organisé, du 8 au 10 juin 2015, un voyage d'étude en Éthiopie (Addis-Abeba et Hawassa) dont l'objectif étant d'accorder les parties prenantes sur la mise en œuvre du projet et la mobilisation des ressources locales. Des données concernant la direction, les formateurs, les enseignants-stagiaires des deux Instituts de Formation des Enseignants (IFE) ciblées ont été recueillies par le biais d'enquêtes. Le projet vise le renforcement des capacités pour la formation continue des enseignants grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Ce qui rejoint une autre action phare de l'UNESCO en Afrique subsaharienne : alphabétiser les femmes au moyen des TIC. Un bilan à mi-parcours montre que les divers projets de l'UNESCO s'intègrent de manière harmonieuse les uns aux autres, indépendamment de leur domaine d'ancrage.

2.2.3 Alphabétiser les femmes au moyen des TIC

L'alphabétisation des jeunes et des adultes est un des domaines en Afrique subsaharienne où le moins de progrès a été réalisé⁶¹. Les taux sont relativement stagnants dans la CAE, la CEEAC et la CDAA pour les jeunes et à un degré légèrement moindre pour les adultes. La région de la CEDEAO présente les plus importants défis avec des taux moyens les plus bas (seulement 69% pour les jeunes et 52% pour les adultes), valeurs bien inférieures aux moyennes respectives de la région (73% et 67%). Dans quatre pays, presque moins de 60 pour cent de la population est alphabétisée. Ce qui explique que l'objectif n° 4 de l'EPT consistant à réduire de moitié les taux d'analphabétisme dans le monde avant 2015 n'ait pas été atteint⁶².

60 ONU, *Éliminer la pauvreté 2015. Objectifs du millénaire pour le développement. C'est possible. Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*. Fiche d'information, publiée par le Département de l'information de l'ONU-DPI/2517 C- Septembre 2010.

61 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*, p. 137.

62 UNESCO, *Rapport mondial de suivi sur l'EPT 2015*, ibidem.

Au Sénégal en particulier, l'analphabétisme reste un problème majeur avec 58 pour cent d'analphabètes dont 62 pour cent de femmes et 38 pour cent d'hommes. La situation est d'autant plus inquiétante que l'alphabétisation est une étape cruciale pour l'acquisition de compétences de base nécessaires pour faire face aux nombreux défis auxquels ces femmes seront confrontées tout au long de leur vie. Or, non seulement trop de jeunes filles risquent d'abandonner l'école et beaucoup de celles ayant un niveau de scolarisation extrêmement bas sont déjà déscolarisées, mais il est acquis que les adultes qui améliorent leurs compétences en alphabétisation sont généralement ceux qui ont été scolarisés, au moins quelques temps, dans le système formel⁶³. Par conséquent, en œuvrant pour le maintien des filles à l'école avec ses projets Crowdsourcing et CSE, l'UNESCO agit positivement sur l'analphabétisme des femmes de demain.

Mobiliser et intéresser durablement les apprenantes aux cours d'alphabétisation

Le projet intitulé « *Alphabétisation des jeunes filles et femmes avec les technologies de l'information et de la communication* » (PAJEF) est une initiative du Bureau de l'UNESCO à Dakar en collaboration avec des partenaires chargés des différents aspects de sa mise en œuvre technique (DALN⁶⁴, CNRE⁶⁵, DRTS⁶⁶, CNEAP⁶⁷, CNOAS⁶⁸). Il est conçu pour améliorer le niveau d'alphabétisme des filles et des femmes de 15 à 55 ans et intégrer les TIC dans cet effort. Le projet entre dans le cadre du Partenariat mondial pour l'éducation des filles et des femmes, initié en 2011 par l'UNESCO et la Décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation. Il faut également souligner que le PAJEF fait suite au Projet JOKKO mis en œuvre entre 2007 et 2009 par TOSTAN en partenariat avec « *UNICEF Innovation* » et du « *Center for Effective Global Action* » (CEGA) et qui avait permis de découvrir que « *le désir de lire et d'écrire des SMS constituait un important facteur pour encourager les filles et les femmes à s'alphabétiser* »⁶⁹. L'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) ayant fortement progressé au Sénégal ces dernières années, la stratégie de l'UNESCO a été double. D'une part, il vise à améliorer le niveau d'alphabétisme des filles et des femmes à travers l'utilisation

63 BARAKAT, 2015.

64 Direction de l'alphabétisation et des langues nationales du Sénégal.

65 Centre national de ressources éducationnelles du Sénégal

66 Division de la Radio-Télévision scolaire.

67 Collectif national d'éducation alternative et populaire du Sénégal.

68 Coordination nationale des opérateurs en alphabétisation du Sénégal.

69 UIL, *Exploiter le potentiel des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage des compétences de base*, 2014, p.43.

des technologies de l'information et de la communication (tutorat téléphonique, enseignement à distance et diffusion télévisuelle d'émissions éducatives) afin de créer un environnement d'alphabétisation durable et renforcer le niveau d'alphabétisme de base. D'autre part, il permet d'offrir une formation complémentaire à l'adresse des personnels enseignants pour les aider à mieux utiliser le programme de formation en ligne à travers une technologie d'utilisation facile (les cours sont disponibles sur CD, à la télévision, en ligne et sur des applications mobiles). Le logiciel et le reste du matériel ont été conçus pour encourager la participation et, de ce fait, promouvoir une approche active de l'apprentissage. Ils sont faciles à adapter aux besoins et au niveau de compétence des apprenantes. Considéré comme modèle pour améliorer le niveau d'alphabétisme au niveau national, le PAJEF est exécuté dans les sept régions du Sénégal les plus touchées par l'analphabétisme (Diourbel, Fatick, Kédougou, Matam, Saint-Louis, Dakar et Tambacounda). Grâce aux bons résultats obtenus dans ce pays, l'UNESCO a mis en place le PAJEF au Nigéria depuis le 10 mars 2014 pour une durée de trois ans (2014-2017). Bien que la situation soit moins alarmante au Nigéria, le pourcentage d'adultes analphabètes étant seulement de 32 pour cent, il n'en reste pas moins que la majorité est constituée comme au Sénégal de femmes (60%).



Figure 2.3 : Projet PAJEF, Sénégal.
[Source : UNESCO/Dakar]

« Maintenant j'écris le nom de mes clients et les montants qu'ils me doivent ; avant c'était l'inverse ».

Maty SAGNA, Dakar

« En qualité de présidente du groupe, je dirige les réunions avec facilité et je prends mes propres notes, sur la base de compétences en lecture, en calcul et en éducation civique. Nous pouvons gérer nos propres activités et sensibiliser notre quartier sur les questions sanitaires et environnementales ».

Aminata Ndiaye, Banlieue de Guédiawaye à Dakar

Le PAJEF : une solution pertinente doublée de résultats spectaculaires

Au Sénégal, le projet a donné des résultats très spectaculaires, ce qui a justifié sa reproduction à grande échelle. On recense dans ce sens : 6.500 jeunes filles et femmes recrutées et formées grâce à la mise en œuvre du PAJEF ; 253 classes en présentiels ouvertes ; 3.000 filles et femmes ayant bénéficié du programme de formation en ligne ;

3.000 femmes inscrites aux programmes d'éducation alternative et qui ont développé leurs compétences dans les domaines de la couture, de la coiffure et de l'agriculture ; 135 classes et 7 Centres régionaux de formation du personnel enseignant équipés de kits informatiques « *Sankoré* »⁷⁰ comprenant un ordinateur portable, un vidéoprojecteur interactif et un stylet infrarouge pour écrire sur un tableau numérique ; 1.900 jeunes filles des écoles primaires ayant des difficultés d'apprentissage prises en charge par le projet afin d'éviter leur décrochage scolaire ; 60 leçons en Wolof ont été diffusées à la télévision nationale (RTS1) et 20 salles de classe équipées en énergie solaire avec l'appui des communautés locales.

Au Nigéria, après une année de mise en œuvre, le PAJEF a déjà atteint des résultats tangibles qui augurent de son plein succès. Tout d'abord, 830 facilitateurs, y compris les producteurs et scénaristes de radio et télévision ont été formés pour développer des modules et des programmes en alphabétisation de bonne qualité qui peuvent être diffusés au public à travers la radio et télévision et d'autres TIC. Ensuite, des outils pédagogiques ont été produits pour les formations en présentiels. Enfin, 20.000 filles et femmes ont déjà été recrutées et reçoivent des formations d'alphabétisation de base et avancée en vue de leur permettre d'acquérir des compétences de base en matière d'alphabétisation, et des compétences nécessaires à la vie courante.



Figure 2.4 : Deux animateurs exerçant une activité de formation sur l'égalité des genres dans le leadership à Abuja, Nigeria.
[Source : UNESCO/Abuja]

70 Du nom d'un programme issu d'un partenariat éducatif entre le GIP ENA (un groupe d'intérêt public pour l'éducation numérique en Afrique), le Ministère français des Affaires étrangères et UNESCO Dakar.

Repenser l’alphabétisation des femmes en conjuguant les diverses initiatives de l’UNESCO

Le PAJEF fait office de modèle pour améliorer le niveau d’alphabétisme national à travers les nouvelles technologies (TIC, téléphonie mobile, émissions TV) et *créer un environnement d’alphabétisation durable tout en réalisant des économies d’échelle*⁷¹. D’ailleurs, en plus du Nigéria, la Gambie et la Namibie ont exprimé leur intérêt pour le PAJEF. Pourtant, la mise en œuvre du projet s’est heurté à des difficultés sérieuses telles que le manque de matériels informatiques (les ordinateurs, tablettes et smartphones, etc.) pour permettre à chaque participante inscrite aux modules en ligne d’accéder aux supports et de travailler, l’insuffisance de la formation des enseignants aux TIC pour assurer une meilleure participation à la validation des modules en ligne, la faible participation des autorités malgré des efforts faits pour partager l’approche des formations en ligne. Il est clair que la fabrication des pièces pour les appareils électroniques, le développement des logiciels d’application, le renforcement des capacités en TIC sont autant d’opportunités d’affaires pour le secteur privé des pays en voie de développement qui pour l’heure ne sont pas pleinement saisies.

Par ailleurs, l’UNESCO devra associer au PAJEF d’autres programmes à l’instar de l’Initiative pour l’alphabétisation « *Savoir pour Pouvoir* » (LIFE), qu’elle avait lancée en 2006 et dont l’objet était d’inciter les gouvernements, les organisations non gouvernementales (ONG), le secteur privé et les organismes de développement à promouvoir et à dynamiser les efforts d’alphabétisation. Il en est de même du Prix « *UNESCO-Confucius* » d’alphabétisation créé en 2005 grâce à la générosité du gouvernement de la République populaire de Chine. Ce prix récompense les projets particulièrement remarquables réalisés à l’initiative de personnes, de gouvernements ou d’institutions gouvernementales et d’ONG dans le domaine de l’alphabétisation des adultes et des jeunes déscolarisés en milieu rural. Il valorise en particulier les projets ciblant les femmes et les filles. Parmi les lauréats de 2015, on trouve un pays d’Afrique subsaharienne : Madagascar.

71 UNESCO, *Exploiter le potentiel des TIC dans l’enseignement*, op. cit., p. 44.

2.3 Femmes et société

L'Afrique est le continent où les rapports sociaux ancestraux fondés sur les valeurs traditionnelles et la cohésion sociale ont été et continuent d'être mis à rude épreuve par les économies modernes. Les inégalités économiques et l'exclusion de certains groupes sociaux sont, parmi tant d'autres, des facteurs d'instabilité qui accentuent la perte de sens des traditions africaines de solidarité et de partage. Mais surtout, l'on y observe que la prévalence de certaines pratiques ancrées dans lesdites traditions ne favorise pas toujours la promotion des libertés et des droits, notamment ceux des femmes et des jeunes filles. C'est aussi en Afrique qu'au cours des trois dernières décennies de nombreux conflits et guerres intra et interétatiques se sont amplifiés avec pour conséquences, entre autres, le déplacement massif de populations entières, la dégradation de la situation humanitaire et la destruction des infrastructures sociales et culturelles.

Dans l'optique de soutenir les efforts des États d'Afrique subsaharienne, l'UNESCO a déployé les actions suivantes qui témoignent de la diversité des approches : soutenir la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (2.3.1), promouvoir l'inclusion sociale des femmes (2.3.2), renforcer les capacités des femmes entrepreneurs (2.3.3) et apporter des réponses alternatives aux filles sorties du système scolaire (2.3.4).

2.3.1 Soutenir la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG)

La violence demeure en Afrique subsaharienne une réalité quotidienne. L'on comprend donc aisément que, conformément à son Acte constitutif, la mission première de l'UNESCO soit d'élever les défenses de la paix dans l'esprit des hommes et des femmes puisque c'est précisément dans leurs esprits que naissent les

guerres⁷². La cause de la violence est avant tout culturelle même si ses conséquences se manifestent dans le domaine social et humain. Plusieurs projets ont été mis en place en République démocratique du Congo (RDC) par l'UNESCO principalement autour du programme de « *Stabilisation et de Reconstruction des zones sortant des conflits armés (STAREC)* » ainsi qu'une série d'activités de plaidoyer dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne. Ce faisant, l'UNESCO contribue efficacement à la mise en œuvre combinée des Aspirations n°4 (« *Une Afrique où règnent la paix et la sécurité* ») et n°5 (« *Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, de valeurs et une éthique* ») de l'UA en permettant d'une part, l'émergence de l'Afrique en 2063 comme un continent pacifique et sécurisé, un continent sans conflits vivant l'harmonie entre les communautés au niveau le plus bas ; d'autre part, la préservation à tous les niveaux du patrimoine culturel notamment les langues, les coutumes, les traditions non néfastes⁷³.

(i) Projet « Soutien au Programme STAREC » en République démocratique du Congo

Le gouvernement de la RDC a répertorié en 2012 dans sa base de données intégrée plus de 18.795 cas de violences basées sur le genre (VBG) dont 89 pour cent sont des violences sexuelles (82% des viols y compris les viols collectifs et 7% des agressions sexuelles). Les données montrent également que 98 pour cent des victimes sont des personnes de sexe féminin et que la tranche d'âge la plus touchée concerne les filles de 12 à 17 ans (36%)⁷⁴. Plusieurs facteurs sont avancés pour expliquer le phénomène parmi lesquels les guerres et les conflits armés récurrents, l'insécurité entretenue par les milices armées et le climat d'impunité au niveau familial, communautaire et national. Dans ces conditions, la conscientisation des populations sur les méfaits des violences sexuelles et la nécessité de les éradiquer passent par des actions diversifiées de plaidoyer, de sensibilisation, de formation, de prise en charge psychologique, sociale et judiciaire des victimes. Comme le rappelle l'UNESCO dans son Plan d'action pour promouvoir une culture de la paix et de la non-violence, « *la paix ne doit jamais être tenue pour acquise. [...] Une paix durable est le produit d'une culture de la paix et d'un état d'esprit individuel et collectif qui favorise des*

72 UNESCO, *Pour une culture de la paix et de la non-violence. Une vision en action*, 2013, p. 3.

73 Commission UA, *Agenda 2063*, ibid., p. 24.

74 Ministère congolais du Genre, de la Famille et de l'Enfant et UNPFA, *Ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 à 2012*, RDC, juin 2013, pp. 13 et 16.

comportements spontanés et réfléchis propices à la tolérance, à l'ouverture et au dialogue »⁷⁵.

Apporter une assistance aux victimes grâce à des actions multiformes de l'UNESCO

Face à cette situation, la communauté internationale, dont l'UNESCO, s'est mobilisée pour à la fois, tirer la sonnette d'alarme et apporter une assistance aux victimes. En ce qui concerne l'UNESCO, le soutien du programme STAREC s'est fait à travers quatre projets phares. Le premier est un projet de recherche impliquant les universitaires congolais sur les différentes perceptions et motivations des violences sexuelles. Il a permis de fournir une base scientifique pour la lutte contre les VBG. Le deuxième projet porte sur la prévention des violences sexuelles et cible des étudiants en tant que vecteurs du changement au sein des universités du Nord et du Sud Kivu et de leurs communautés. Le troisième projet s'inscrit dans le cadre d'un programme de lutte contre l'impunité, d'appui aux victimes de VBG et d'autonomisation des femmes de l'Est de la RDC communément appelé « *Tupinge Ubakaji* ». Il développe une stratégie de communication en vue d'un changement de comportement (CCC). Au fond, le projet « CCC » constitue l'un des volets d'un programme conjoint mené avec le PNUD, l'UNFPA et le BCNUDH pour une durée de cinq ans (2013-2018). Il couvre trois provinces de l'Est, zones de conflits avec un champ élargi à l'Ouest, zones de non conflits. Il a reçu l'appui financier du gouvernement du Canada à travers son Ministère des Affaires étrangères, du Commerce et Développement (MAECD) avec une allocation financière de 15.000.000 USD dont 1.500.000 USD affectés au projet CCC conduit par le bureau national de l'UNESCO à Kinshasa. Le quatrième projet de l'UNESCO concerne la protection d'urgence des filles contre le VIH et les VBG dans les universités et écoles secondaires de la province du Bas Congo. Il s'agit d'apporter sur une période de deux ans (2014 -2015) une réponse locale appropriée à la situation d'urgence d'une explosion potentielle de l'épidémie du VIH et des violences sexuelles des filles, à travers des actions de prévention et de protection basée sur une communication éducative dans les villes de Matadi et de Boma. Ce projet a été réalisé avec le soutien financier du gouvernement du Japon à travers son Ministère des Affaires étrangères. Il a débuté en août 2014 et a pris fin en juillet 2015. Parmi les partenaires impliqués, l'on compte le gouvernement provincial du Kongo Central, le

75 UNESCO, *Pour une culture de la paix...*, ibid., p. 10.

Secrétariat provincial du Bas-Congo, les Institutions de l'enseignement supérieur et universitaire ainsi que les médias locaux.

La socialisation des jeunes à travers les approches socioéducatives constitue une voie contributive à la pérennisation de la stratégie pour lutter contre les VBG

Les actions entreprises par l'UNESCO dans le cadre du programme STAREC présentent des résultats très prometteurs. En effet, bien que certains projets soient toujours en cours, les résultats suivants ont déjà été atteints. Les curricula scolaires et universitaires de la RDC ont intégré la dimension genre et ses liens avec le développement pour le cycle universitaire et avec les droits humains pour le primaire et secondaire. Il est, de ce point de vue, clair que la socialisation des jeunes à travers les approches socioéducatives constitue une voie contributive à la pérennisation de la stratégie pour lutter contre les VBG. On recense aussi trois cents (300) universitaires impliqués dans la recherche et cinquante (50) écoles secondaires (30 à Matadi et 20 à Boma) qui ont intégré les modules d'éducation à la vie et au VIH, à travers la formation de 300 enseignants. Les curricula de formation des premières années à l'Université de Goma ont intégré un enseignement sur « Genre, développement et société » et une action de plaidoyer pour la généralisation de ce module dans l'ensemble des universités de la RDC a été conduite auprès du Ministère de l'enseignement supérieur. Soixante-quinze (75) universitaires ont été impliqués dans la recherche et soixante (60) étudiantes ont été formées comme leaders pairs éducateurs pour animer les cercles d'échanges à l'Université et dans la communauté. Soixante-quinze (75) points focaux des administrations publiques, cinquante (50) leaders traditionnels et religieux et deux cents (200) étudiants ont été identifiés et formés. Cinq stratégies de communication ont été élaborées au niveau provincial avec le concours des acteurs locaux (3 provinces de l'Est en zones de conflits : Nord-Kivu, Sud-Kivu et District de l'Ituri ; 2 provinces à l'Ouest en zones de non conflit : Kinshasa et Bandundu). Un document de « *stratégie nationale de communication en faveur de la prévention des VBG* » a été élaboré. Dans le Bas-Congo, vingt mille (20.000) jeunes dont 70 pour cent de filles sont ciblées par le projet à travers des émissions radiodiffusées interactives. Trois mille deux-cent une (3201) jeunes participent à des programmes interactifs axés sur la promotion du genre, l'éducation sexuelle et la santé reproductive via les vidéo forums communautaires et à l'université. Dans les quatre-vingts (80) écoles ciblées, 51.355 élèves dont 24.490 filles ont bénéficié des enseignements sur l'éducation à la vie familiale intégrant l'éducation sexuelle, le genre et les droits humains.

Investir dans la culture de la paix et de la non-violence pour éradiquer les VBG

L'UNESCO s'efforce de lever les obstacles existants à l'égalité des genres à la lumière des enseignements tirés. Le projet « *Éradication des normes et pratiques culturelles engendrant les VBG* » offre, en l'occurrence, une opportunité d'agir de manière plus efficace sur les causes des VBG. En effet, comme le précise Farida Shaheed, rapporteur spécial sur les droits culturels, « *la discrimination sexuelle est fréquemment justifiée par des références à la culture, à la religion et aux traditions qu'il semblerait presque évident de considérer les femmes comme le groupe social ayant connu le plus de violations de leurs droits au nom de la culture* »⁷⁶ et c'est très souvent au nom de celle-ci que les femmes se sont vues refuser le droit de vote, qu'elles sont constamment victimes de violences et de coutumes qui nient leur humanité. À cet égard, l'UNESCO rappelle que le principe de l'égalité des genres dans la vie culturelle établit qu'aucun des membres de la société ne devrait se voir octroyer des privilèges ou au contraire être désavantagé en matière de droits, de choix, d'opportunités, de bénéfices et de libertés sous prétexte d'être né, ou identifié comme, un homme ou une femme⁷⁷. D'où l'intérêt d'une action de l'UNESCO adressant spécifiquement la problématique de l'éradication des normes et pratiques culturelles africaines négatives.

(ii) **Projet « Éradication des normes et pratiques culturelles engendrant des VBG » au Kenya et en Éthiopie**

Comme dans la plupart des régions du monde, la sphère domestique et communautaire constitue, en Afrique subsaharienne, le premier lieu de vie où se développent les valeurs, attitudes et comportements nécessaires pour construire la paix. Fort de ce constat, l'UNESCO a conduit des campagnes de sensibilisation auprès des communautés de *Samburu* du Kenya en vue de l'éradication des normes et pratiques culturelles engendrant les violences basées sur le genre (VBG) telles que les mariages précoces et forcés et les avortements clandestins.

De la nécessité d'engager le dialogue avec les communautés locales

Ces mariages précoces ou forcés constituent un facteur évident d'inégalité entre les sexes, de déscolarisation des filles, de problèmes de santé reproductive, de taux de fécondité élevés et un facteur plus général de limitation des possibilités de

⁷⁶ UNESCO, Préface du Rapport *Égalité des genres, patrimoine et créativité*, ibid.

⁷⁷ UNESCO, *Égalité des genres, patrimoine et créativité*, ibid., p.16.

développement durable⁷⁸. Du fait de leur valeur culturelle forte, il était nécessaire d'engager un dialogue avec les communautés afin de préserver les valeurs culturelles positives et de convaincre les agents culturels de la possibilité d'abandonner lesdites normes et pratiques culturelles. C'est donc dans cette perspective que des campagnes de sensibilisation ont été entreprises par l'UNESCO au Kenya. Elles ont couvert neuf (9) zones et se sont adressées d'abord aux jeunes hommes appelés *Morans*, aux hommes âgés qui cautionnent ces pratiques et aux jeunes garçons qui plus tard deviendront des *Morans*. Elles ont, par la suite, ciblé les jeunes filles, victimes directes ainsi que les femmes âgées de la communauté tantôt cautions tantôt matrones.

Compte tenu de l'ampleur du phénomène dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, l'UNESCO envisage de pérenniser et d'intensifier cette activité de sensibilisation. Celle-ci peut être rapprochée du projet *Berhane Hewan* mis en œuvre par l'UNFPA en Éthiopie avec une approche intégrée visant à renforcer la sensibilisation aux droits des filles grâce à l'adaptation de valeurs culturelles positives. Ce projet dispense une éducation aux adolescentes afin de les aider à repousser le mariage et promeut des discussions au sein des communautés à l'occasion desquelles les parents et les chefs religieux débattent du mariage des enfants et de questions qui touchent au bien-être des filles. Il a été, là également, observé que la participation des communautés constituait l'une des clés de la réussite du projet dans la mesure où 96 pour cent des participantes n'étaient toujours pas mariées deux ans après le début de leur participation au programme⁷⁹.

Pérenniser le projet par la création de Centres de recherche et de documentation sur le genre

Dans un souci d'efficacité maximale de pérenniser l'éradication des normes et pratiques culturelles négatives, de promouvoir les droits humains des jeunes filles et des femmes, l'UNESCO a apporté un appui à la création d'un Centre de recherche et de documentation sur le genre et la construction de la paix impliquant 11 pays de la région des Grands Lacs. L'ambition clairement affichée de ce centre est d'être un grand laboratoire pour la recherche et la documentation sur des thématiques conjointes portant sur les femmes, le genre et la construction de la paix. L'appui technique de

78 UNFPA, *Le genre au cœur de la CIPD : Cadre stratégique d'UNFPA relatif à l'intégration des sexes*, 2011, pp. 55-56.

79 UNFPA, *État de la population mondiale 2008 : Lieux de convergence : culture, genre et droits de la personne* (2008), p. 41 ; UNFPA, *État de la population 2008 : supplément Jeunesse* (2008), p. 17.

l'UNESCO se manifeste à la fois dans la participation au Conseil d'administration, au recrutement du personnel, au montage de son site internet, à des journées portes ouvertes et dans la contribution à la documentation pour le montage de certains projets. Prolongeant cette activité, l'UNESCO a apporté son soutien au gouvernement du Kenya pour la création en 2015 d'un Centre national de Recherche et de Documentation sur le genre. Au Cameroun, l'institution a produit, dans le cadre d'un projet conjoint avec des partenaires (ONU Femmes, UNFRA), un documentaire pour lutter contre les violences basées sur le genre (VBG) en faveur des populations déplacées du fait de la crise en République centrafricaine (RCA). Un autre documentaire intitulé « Ramatou, la petite écolière » a été diffusé avec un grand succès sur les chaînes de télévision de la sous-région d'Afrique centrale. Toutes ces actions militent nécessairement pour l'éradication des valeurs et pratiques traditionnelles africaines négatives au sens de la Charte africaine des Droits de l'homme et des Peuples (CADHP).

2.3.2 Promouvoir l'inclusion sociale des filles et des femmes

De manière générale, en Afrique subsaharienne, les relations sociales reposent sur la solidarité, elle-même basée sur l'entraide et le dévouement mutuel excluant l'isolement, la solitude. En pratique, cette solidarité s'exprime au travers d'évidences comme le sens du bien communautaire et l'assistance aux personnes vulnérables ; de sorte que le bannissement ou l'exclusion du groupe clanique, familial apparaît comme la sanction suprême. Deux projets portés par l'UNESCO contribuent à l'atteinte de l'Aspiration n°6 de l'UA relative à l'égalité de participation des populations à la vie sociale sans distinction notamment de sexe, d'âge, de condition socioéconomique. Ce sont les projets sur l'inclusion des femmes atteintes d'albinisme et sur la réhabilitation socio-économique des femmes victimes d'allégations de sorcellerie.

(i) **Projet « Promotion pour l'inclusion sociale et les droits des filles et des femmes atteintes d'albinisme » au Burundi**

Selon un rapport récent des Nations Unies, les personnes atteintes d'albinisme sont victimes de stigmatisation et d'exclusion et comme à l'accoutumé, les femmes sont particulièrement exposées.

Situation d'extrême vulnérabilité des femmes atteintes d'albinisme

Au Burundi comme dans bien des pays de l'Afrique subsaharienne, les personnes atteintes d'albinisme font face à de nombreux défis qui varient selon la zone dans laquelle elles vivent. À Bujumbura par exemple, les menaces sont limitées tandis qu'à Ruyigi, Cankuzo et Makamba, zones frontalières de la Tanzanie, les défis sont plus sérieux. C'est donc dans l'optique d'informer les populations sur ces différents méfaits, que le Bureau national de l'UNESCO à Dar-es-Salaam a organisé quelques campagnes de sensibilisation sur la protection et la promotion des droits des personnes atteintes d'albinisme dans sept des 17 provinces (Ruyigi, Cankuzo, Bujumbura, Makamba, Ngozi, Kirundo et Gitega) du Burundi. En résonance à ces campagnes de l'UNESCO, le gouvernement burundais a, à la suite des attaques accrues sur les albinos en 2010, élaboré une politique nationale concernant les personnes atteintes d'albinisme. C'est une bonne pratique dont devrait s'inspirer l'ensemble des Etats de l'Afrique subsaharienne confrontés aux problèmes de discrimination et de violences sur les personnes atteintes d'albinisme. En qualifiant les femmes atteintes d'albinisme de *groupe de femmes en situation d'extrême vulnérabilité*, le Comité sur l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes entend attirer l'attention des États parties sur la nécessité de leur accorder une protection spéciale. Dans la même dynamique, la Commission africaine des Droits de l'homme et des Peuples (Com ADPH) exhorte les Etats parties à prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir une protection effective des personnes souffrant d'albinisme et des membres de leurs familles⁸⁰.

Impact notable à la fois sur les albinos eux-mêmes au sein de la communauté non-albinos

Le projet de l'UNESCO présente, dans sa phase 1, des résultats encourageants dans la mesure où près de 150 femmes atteintes d'albinisme ont pu bénéficier des activités génératrices de revenus afin de leur permettre d'intégrer le marché du travail et d'éviter l'exclusion et la discrimination, et environ 220 filles et garçons atteints d'albinisme ont été inscrits dans les écoles primaires et secondaires, en partie grâce à la bonne collaboration avec l'Association « *Les Écoles de l'Espoir* ». La stratégie retenue par l'UNESCO de collaborer avec les ONG concernées pour promouvoir l'inclusion sociale et les droits des personnes atteintes d'albinisme a été sans conteste porteuse de fruits. À cet effet, au-delà des activités génératrices de

80 Résolution de la Com ADHP sur la prévention des agressions et de la discrimination à l'égard des personnes souffrant d'albinisme, adoptée le 5 novembre 2013 à Banjul (Gambie).

revenus lancées pour les femmes atteintes d'albinisme, le projet « *Sport pour la paix* » a donné l'occasion aux enfants et aux jeunes atteints d'albinisme de prendre part à des activités sportives et à des émissions de télévision pour lutter contre la violence, la stigmatisation et la discrimination et promouvoir la tolérance et la solidarité mondiale. Au regard du succès de cette phase pilote, aussi bien parmi les albinos eux-mêmes qu'au sein de la communauté non-albinos, l'UNESCO envisage des actions de suivi tant au niveau national qu'au niveau régional. Il faut dire que la Résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies du 18 décembre 2014 proclamant le 13 juin comme « *Journée internationale de sensibilisation à l'albinisme* », offre désormais une opportunité supplémentaire pour examiner la situation particulière des femmes atteintes d'albinisme.

(ii) Projet « Réhabilitation socio-économique des femmes victimes d'exclusion pour allégation de sorcellerie » au Burkina Faso

Dans certaines communautés du Burkina Faso comme les *Mossies*, de nombreuses femmes vieillissantes sont accusées de sorcellerie et bannies de leur communauté par la force, ce malgré leur vulnérabilité. Leur profil est dans l'ensemble similaire. Elles sont pour la plupart analphabètes et veuves et ne sont plus en âge de procréer. Certaines n'ont jamais eu d'enfants ou ces derniers ont tous quitté le village. Par ailleurs, la condition économique de ces femmes est peu enviable, ce d'autant plus qu'elles perdent tout droit d'assistance communautaire. Mis en œuvre par le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar, le projet intitulé « *Réhabilitation socioéconomique des femmes victimes d'exclusion pour allégation de sorcellerie* » fait suite à l'évaluation du niveau d'exclusivité sociale des politiques publiques au Burkina Faso entrepris dans le cadre de MOST.⁸¹

Des actions de plaidoyer de grande ampleur menées de concert avec toutes les parties prenantes

Dans un souci d'efficacité, l'UNESCO a mobilisé les différentes parties prenantes du Burkina Faso en vue de la réinsertion sociale et économique de ces femmes marginalisées, condamnées à la solitude et à la misère. Ceci inclut le gouvernement burkinabé, les représentants des autorités traditionnelles et religieuses, les ONG et les associations locales. Pour ce faire, l'UNESCO a intégré les Centres d'accueil de Delwende et de la Cour de solidarité, situés dans les quartiers de Tanghin et de

81 Le sigle signifie « Management of Social Transformation ».

Paspanga à Ouagadougou pour accueillir ces femmes avec à terme leur retour dans leur communauté respective. Depuis le lancement du projet en septembre 2014, les résultats obtenus sont pour le moins satisfaisants. En effet, l'on compte deux (02) Centres aménagés et trois cent cinquante-deux (352) pensionnaires accueillies dans les centres. En outre, toutes les femmes pensionnaires ont été formées à la production de savon et de « *Soum bala* » (une épice fabriquée à partir de la graine de néré). Des actions de plaidoyer de grande ampleur sont régulièrement menées de concert avec toutes les parties prenantes. À ce titre, le projet pourrait être partagé afin d'encourager la pleine participation des communautés locales dans d'autres pays d'Afrique subsaharienne où le problème reste préoccupant.

2.3.3 Renforcer les capacités des femmes entrepreneurs

Pour les femmes, acquérir une autonomie économique plus grande, c'est avant tout « disposer des moyens de participer au processus de croissance, d'y contribuer et d'en tirer profit »⁸². Ceci explique que l'ONU ait fait de l'objectif n° 3 des OMD (« *Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes* ») l'un des piliers de l'accomplissement des autres OMD⁸³.

Les femmes restent touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation

L'autonomisation économique des femmes apparaît donc comme un moyen essentiel pour renforcer leurs droits et leur permettre d'avoir la maîtrise de leur vie et d'exercer une influence au sein de la collectivité. Il est également acquis que les femmes apportent une contribution énorme à l'économie, que ce soit au sein des entreprises, dans les exploitations agricoles, comme entrepreneuses ou employées, ou par leur travail non rémunéré à la maison, où elles s'occupent de leurs familles⁸⁴. Pourtant, elles restent touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, la discrimination et l'exploitation. La discrimination basée sur le genre condamne souvent les femmes à des emplois précaires et mal rémunérés et restreint également l'accès des femmes aux actifs économiques tels que les terres et les emprunts. Fort de cela, l'UNESCO

82 OECD, *L'autonomisation économique des femmes*. Document de réflexion, Réseau du CAD pour l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) (www.oecd.org/cad/genre), avril 2011, p.3.

83 APF, *L'autonomisation économique des femmes dans l'espace francophone*, Rapport de la session, Kinshasa, République démocratique du Congo, 5-8 juillet 2011, p.3.

84 <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/economic-empowerment#sthash.iaw0AwcD.dpuf>.

a organisé du 25 au 27 avril 2015 à Ugunja (Siaya) et du 30 avril au 2 mai 2015 à Chwele (Bungoma) au Kenya, deux ateliers de formation à l'intention des femmes entrepreneurs sur la planification, la gestion et la mobilisation des ressources. Facilités par *Africa Center for people Institutions and Society* (ACEPIS), ces ateliers ont vu la participation de 40 femmes entrepreneurs à raison de 20 par région.



« Une telle formation ne pouvait pas arriver à un meilleur moment que celui-ci. Depuis que j'ai démarré mon entreprise il y a trois ans, je n'ai jamais eu un dossier financier correctement constitué. Je suis contente que les compétences et connaissances que j'ai acquises grâce à cet atelier puissent me permettre, non seulement d'agrandir mon entreprise mais aussi de la rendre perenne ».

Ruth CHELONGO, participante.

Figure 2.5 : Participants lors d'un cours de formation pour les jeunes femmes entrepreneurs sur la planification financière, la gestion et la mobilisation des ressources.
(Source : ACEPIS)

Doter ces femmes en connaissances et compétences sur les exigences fondamentales de gestion et de planification financière

La stratégie de l'UNESCO est de doter les femmes entrepreneurs en connaissances et compétences sur les exigences fondamentales de gestion et de planification financière afin de leur permettre d'élaborer dans les différentes entreprises un plan de contrôle et d'analyse des informations financières. Il s'est agi également d'améliorer leurs capacités à explorer et à sélectionner des méthodes appropriées de production de revenus pour leurs activités commerciales. Parce que l'autonomisation des femmes est un processus par lequel celles-ci prennent le contrôle de leur destinée, c'est-à-dire définissent leurs propres objectifs, il était nécessaire qu'elles acquièrent certaines compétences, gagnent de l'assurance, résolvent des problèmes et développent leur autonomie. Mais à ce niveau, peut se poser la question de l'impact réel d'une telle action, question d'autant plus pertinente qu'elle oblige, au fond, à procéder à l'identification des dimensions de l'autonomisation économique des femmes. Les Nations Unies en retiennent trois : les opportunités économiques, l'amélioration

des statuts légaux et institutionnels et les droits des femmes et la participation et l'inclusion des femmes dans les processus décisionnels économiques.

Ainsi en donnant la priorité au soutien des femmes entrepreneurs, l'UNESCO favorise à travers des opportunités économiques, un certain nombre d'actions visant à accroître « l'entreprenariat » des femmes en créant un climat d'affaires propice et en les dotant de capacités de gestion et de management⁸⁵. Il existe quelques projets réalisés, dans ce sens, par des organisations internationales. Depuis 2009, l'UNIFEM, présentement ONU Femmes, a créé un Fonds multilatéral pour l'égalité des genres dont l'objectif est l'autonomisation politique et économique des femmes⁸⁶. La Banque mondiale, pour sa part, a lancé en 2007, un Plan d'action pour l'égalité des sexes en vue d'une prise en compte des questions de genre dans les secteurs de la terre, de l'emploi, de l'agriculture, des finances et des infrastructures⁸⁷. De ce point de vue, « *L'initiative Trade at hand : des débouchés commerciaux grâce au téléphone portable* »⁸⁸ pourrait constituer l'un des moyens possibles pour accroître les débouchés commerciaux pour ces femmes entrepreneurs, en établissant des liens entre les producteurs ruraux et les marchés urbains. Le renforcement des compétences doit être soutenu par des opportunités légales et institutionnelles. D'où l'importance d'une plus grande inclusion des femmes dans des parlements nationaux, critère d'une bonne gouvernance démocratique. En effet, en augmentant les voix des femmes dans les instances de décision, l'on facilite leur inclusion dans la sphère économique.

2.3.4 Apporter des alternatives aux filles mères sorties du système éducatif

Globalement en Afrique subsaharienne, les statistiques sur le maintien des filles dans le système scolaire sont très basses. 42 pour cent des enfants en âge scolaire quittent l'école prématurément dont plus de la moitié sont des filles. En Tanzanie, par exemple, de nombreuses adolescentes et filles mères abandonnent leur scolarité du fait soit des grossesses et/ou de mariages précoces ou forcés. Or, la grossesse

85 PNUD, *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment*, 2008, p.9, [<http://www.undp.org/women/publications.shtml>].

86 ONU Femmes, *Rapport annuel*, 2014.

87 Banque Mondiale, *L'égalité des sexes, un atout économique. Plan d'action du Groupe de la banque mondiale (2007-2010)*, consultable sur <http://siteressources.worldbank.org/INTGENDER/Ressources/GAPReportFr.pdf>

88 OECD, *L'autonomisation économique des femmes*, *ibid.*, p.13.

d'une adolescente a souvent des répercussions graves : d'abord, sur sa santé et celle de son nourrisson dans la mesure où la mortalité périnatale augmente d'environ 50 pour cent chez les bébés nés de mères âgées de moins de 20 ans, que chez les bébés nés de mères âgées de 20 à 29 ans⁸⁹ ; ensuite, sur le plan économique et social, les conséquences préjudiciables pour elle, sa famille et la communauté au sens large, en particulier si cela la conduit à abandonner l'école. Plusieurs facteurs contribuent à ces grossesses non désirées parmi lesquels les représentations sociales et culturelles, les pressions familiales et communautaires, les faibles perspectives d'éducation et d'emploi, la faiblesse de l'éducation à la sexualité.



Figure 2.6 : Soutien de l'UNESCO aux jeunes mères déscolarisées en Tanzanie. (Source : UNESCO/ Dar es Salaam)

Des solutions appropriées pour donner à ces filles une chance de poursuivre leur scolarité, et à défaut une formation pour l'acquisition des compétences de base pour la vie

Mis en œuvre par le Bureau national de l'UNESCO à Dar-es-Salaam, le programme de formation a débuté en 2014 et a pris fin en mai 2015. Il a été organisé en deux étapes : d'abord, les cours fondamentaux comprenant la compétence en communication, les connaissances de base en savoir-faire et en mathématiques simple ; ensuite, les compétences générales, l'esprit d'entrepreneuriat, les questions intersectorielles telles que le VIH/sida, l'égalité des sexes et l'environnement, l'éthique et la santé sexuelle et reproductive des adolescents. Les résultats perceptibles mais modestes du projet invitent à la prudence. Près de 220 jeunes filles mères ont été recrutées dans le programme parmi lesquelles 80 pour cent ont souhaité être retenues pour

89 OMS, *Directives de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) sur la prévention de la grossesse précoce et ses conséquences en matière de santé reproductive chez les adolescentes dans les pays en développement.*

suivre la formation ouverte et à distance (ODL) offerte par l'Institut de formation des adultes et 10 centres de formation dont 5 à Shinyanga et 5 à Kahama ont dispensé une formation alternative. Néanmoins, de nombreux pays éprouvent encore des difficultés à apporter des alternatives aux jeunes adolescentes et filles mères sorties du système éducatif.

Parmi les défis persistants identifiés dans *le Rapport mondial de suivi de l'EPT* (UNESCO, 2015), comme obstacles à l'atteinte des objectifs EPT en Afrique, figurent en pole position, le faible taux de scolarisation de filles par rapport aux garçons et un taux d'abandon scolaire élevé. Par conséquent, en offrant à ces jeunes adolescentes et filles mères des solutions alternatives à la rue, l'UNESCO a mis en place une stratégie tout à fait pertinente et pragmatique. Son action permet ainsi de trouver des voies appropriées pour donner à chacune de ces jeunes filles qui le souhaitent une chance de poursuivre leur scolarité. En ce sens, l'Institut d'éducation des adultes, le principal partenaire d'exécution du projet de l'UNESCO, a ouvert des centres de formation pour le programme « *Open and Distance Learning* » (ODL) à Shinyanga et à Kahama. Pour les autres filles qui ne choisissent pas la voie de l'école, l'action de l'UNESCO s'accompagne d'une formation pratique afin de les aider à acquérir des compétences de base pour la vie telles la couture, la coiffure, la fabrication de savon, la cuisine et la production des cultures maraîchères. Le problème étant récurrent dans l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne, le projet de l'UNESCO en direction des jeunes filles mères sorties du système éducatif du fait des grossesses et des mariages précoces a sans aucun doute vocation à se pérenniser. Il gagnerait néanmoins à tendre également vers une modification de l'environnement socioculturel de la petite fille de manière à ce que l'école y soit mieux intégrée. On pense au bien-fondé du projet de l'UNESCO portant sur « l'éradication des normes et pratiques engendrant les VBG » mis en place au Kenya et en Éthiopie. Ce qui là encore montre bien la transversalité et la complémentarité de certains programmes de l'UNESCO en Afrique subsaharienne.

2.4 Femmes, droits humains et gouvernance démocratique

Depuis les années 1990, la représentation des femmes dans la vie politique s'est améliorée du fait des progrès accomplis en termes de gouvernance par nombre de pays africains. Pourtant, leur leadership et leur participation à la vie politique restent encore menacés dans plusieurs pays. En effet, les femmes sont sous-représentées aussi bien comme électrices que dans les fonctions dirigeantes, au sein des assemblées élues, dans l'administration publique ou encore dans le secteur privé ou le monde universitaire⁹⁰. Ce constat repose sur des obstacles à la fois structurels et conjoncturels. En effet, la sous-représentation des femmes est causée tantôt par des lois et des institutions nationales discriminatoires qui réduisent encore aujourd'hui leurs possibilités de voter ou de se porter candidates à un mandat politique, et tantôt par l'absence de moyens qui réduit les chances des femmes de suivre une formation, de nouer les contacts et de bénéficier des ressources nécessaires pour devenir des dirigeantes performantes. De toute évidence, l'on est encore loin de la Vision de l'Agenda 2063 de l'UA (*Aspiration n° 3* : « Une Afrique où règnent la bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits de l'homme, la justice et l'état de droit »), dans laquelle, l'Afrique aura expérimenté un approfondissement de la culture de bonne gouvernance, des valeurs démocratiques, de l'égalité du genre, du respect des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit. C'est donc tout logiquement que les actions menées par l'UNESCO ces deux derniers bienniums en Afrique s'inscrivent dans ce paradigme : renforcer le leadership politique des femmes et promouvoir les droits humains des femmes. Les progrès dans la représentativité

90 ONU Femmes, iKNOW politics, *Leadership et participation des femmes à la vie politique*, consultable sur : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation>

politique des femmes en Afrique subsaharienne ont été rendus possibles par des actions d'éducation, et de sensibilisation à la démocratie, à la paix et aux droits de l'homme, de formation des médias et acteurs communautaires, de sensibilisation des jeunes, etc.

2.4.1 Renforcer le leadership politique des femmes

(i) Le projet « Renforcer le leadership politique des femmes un Curriculum contextualisé pour le Nigéria »

Le Bureau régional de l'UNESCO à Abuja, conjointement avec le Bureau régional de Dakar et en collaboration avec le PNUD, l'UNFPA, ONU Femmes, le Ministère fédéral des Affaires féminines du Nigéria, l'Institut national des Politiques et des Études stratégiques (NIPSS), « *Rutgers University* » et des Universités africaines (Nigéria, Gambie, Ghana et Libéria) entend finaliser un programme d'étude intitulé « *Genre et Leadership transformatif - un Curriculum contextualisé pour le Nigéria* ». L'objectif du programme est de renforcer, à travers des ateliers régionaux, les capacités de leadership des femmes dans tous les domaines et de doter ainsi celles qui ont l'intention de concourir à des postes de décisions par nomination ou par élection.

Pour un impact plus large, les participants à l'atelier provenaient de six zones géopolitiques du Nigéria et ont été sélectionnés en fonction de leur expérience et leur expertise sur les questions d'égalité des sexes et de leadership. À l'issue de la consultation, les participants ont adopté les modules constitutifs du Curriculum en genre et leadership transformatif dont l'objectif général est de renforcer les capacités aussi bien des universités dans l'élaboration d'un programme commun sur les femmes et le leadership transformatif que des agences gouvernementales et organisations de la société civile pour promouvoir l'égalité des sexes. Le curriculum ainsi adopté a servi à la formation de plus de 200 animateurs à travers le Nigéria et il est actuellement utilisé dans les pays anglophones de la CEDEAO. Il reste que le manque de volonté politique pour faire suivre par des actes les déclarations visant à corriger les inégalités entre les hommes et les femmes en matière d'accès, de participation et de promotion des droits humains de la femme constitue encore en Afrique subsaharienne, un défi majeur.

2.4.2 Promouvoir les droits humains des femmes

(i) Le projet « Renforcer les compétences en communication des femmes, membres du County Assembly » au Kenya

Dans le cadre de ses actions de renforcement des capacités des femmes politiques, l'UNESCO a initié le projet : « *Renforcer les compétences en communication des femmes, membres du County Assembly du Kenya* ». En conséquence, quinze femmes Kenyanes, membres du County Assembly, ont participé à deux jours de formation sur les compétences des médias et la communication du 7 au 8 avril 2014 à Kisumu, au Kenya.

L'atelier de formation a été organisé par le bureau régional de l'UNESCO à Nairobi en partenariat avec la « *African Woman and Child Feature Service* » (AWC). Il visait à renforcer les capacités des femmes membres du County Assembly en les dotant des compétences en communication et médias afin de faire progresser en terme de gouvernance démocratique leurs comtés, et d'encourager les gouvernements du comté à s'imprégner des principes de l'égalité des sexes comme une condition *sine qua non* du développement durable. Concrètement, les participants ont appris comment produire des rapports sensibles au genre en travaillant avec les médias et comment tirer parti de l'importance de l'égalité des sexes dans le développement, en particulier avec le système décentralisé actuel de gouvernance au Kenya.



Figure 2.7 : Participants at the workshop in Kisumu, Kenya.
[Source : African Woman and Child Feature Service (AWC)]

« Les médias au Kenya n'ont jamais réussi à utiliser leurs capacités d'amorçage et d'encadrement pour donner une impulsion aux voix des femmes membres de l'Assemblée du comté. Cette formation nous offre une excellente occasion d'acquérir des connaissances et d'affiner nos compétences pour nos échanges futurs, dans le cadre desquels nous pouvons accroître la visibilité des questions touchant les femmes dans nos comtés. »

Lucy NYAGITHII, Membre du Comité de législation déléguée du comté

2.5 Femmes et science

Selon la Vision de l'UA⁹¹, en 2063, « l'Afrique sera un continent où la prospérité sera partagée, qui financera son propre développement, et où les citoyens bien formés et la révolution des compétences seront sous-tendus par la science, la technologie et l'innovation (STI) pour une société du savoir »⁹². La STI y a été désignée comme principal vecteur du progrès économique et du développement durable, qui, pour l'Afrique, s'appuieront dans une large mesure sur l'utilisation de ses ressources humaines et naturelles. Sur la question, toutes les récentes Déclarations africaines convergent⁹³. L'UNESCO rejoint cette Vision de l'UA en retenant la mobilisation de la STI et les connaissances au service du développement socio-économique durable de l'Afrique et c'est à travers quatre actions majeures que son opérationnalisation s'est faite : rendre l'enseignement de la science accessible aux femmes (2.5.1), intéresser les femmes à la science (2.5.2), œuvrer pour la conservation de la biodiversité et la sécurité alimentaire (2.5.3) et promouvoir la participation des femmes dans l'adaptation au changement climatique (2.5.4).

91 Cf. l'Aspiration n° 1 : « Une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ».

92 UA, *Agenda 2063*, *ibid.*, p. 16.

93 Voir par exemple : la Déclaration Ministérielle de Nairobi (Kenya) du 3 avril 2012 à l'occasion du premier forum africain sur la science, la technologie et l'innovation pour l'emploi des jeunes, le développement du capital humain et la croissance inclusive ; Conférence ministérielle africaine sur la science et la technologie (CMAST) V-Brazzaville 2012.

2.5.1 Rendre l'enseignement de la science accessible aux femmes

Dans l'Afrique de 2063 telle qu'envisagée par l'UA, au moins 70 pour cent de tous les diplômés du secondaire poursuivront des études supérieures et 70 pour cent d'entre eux obtiendront des diplômes dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, jetant ainsi les bases d'économies compétitives⁹⁴. En synergie avec cette Vision de l'UA, l'UNESCO s'emploie, à travers deux projets significatifs et audacieux, à promouvoir l'enseignement de la STI d'abord dans la formation des enseignants, ensuite dans le conseil en orientation des jeunes filles.

(i) **Projet « Formation du personnel enseignant et des chefs d'établissement attentive au genre en faveur de l'accès des filles et des femmes à l'enseignement des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STEM) » au Kenya et au Lesotho**

Malgré les progrès réalisés dans l'accès à l'éducation primaire en Afrique subsaharienne, des inégalités de genres persistent dans l'ensemble du système éducatif. Elles se manifestent notamment par la faible présence des filles et des femmes dans les filières dites scientifiques telles que les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STEM). Ce qui a pour conséquence leur sous-représentation dans les professions requérant savoir et savoir-faire dans ces domaines. Les nombreux facteurs explicatifs sont de nos jours mieux compris. Il s'agit, entre autres, des perceptions culturelles du rôle des femmes et leur place dans la société ; de la pauvreté domestique ; de l'environnement général des pratiques non sensibles au genre et des attitudes préjudiciables des enseignants en faveur des garçons.

L'innovation stratégique majeure de l'UNESCO : impliquer les communautés locales

Face à ces défis, l'UNESCO a contribué au déploiement d'un environnement favorable et des pédagogies créatives, permettant au personnel enseignant et aux chefs d'établissement de renforcer leurs capacités en vue d'attirer les filles et les jeunes femmes dans les filières dites scientifiques, et d'assurer leur participation réelle

94 UA, *Agenda 2063*, *ibid.*, pp. 16-17.

au sein de ces filières. Cette stratégie implique la mise en place de mécanismes d'évaluation par les pairs ; de tutorat et de conseil. En sus, le projet vise à déterminer les contraintes dans les écoles empêchant la participation effective des filles et jeunes femmes dans les filières scientifiques tout en impliquant l'ensemble de la communauté dans le processus de mise en œuvre du programme. Le projet STEM a été mis en œuvre dans deux pays de l'Afrique australe (Kenya et Lesotho) par le Bureau régional de l'UNESCO à Nairobi avec l'appui financier de la fondation GEMS pour une durée de trois ans (2011-2014). Au Kenya, grâce à la formation, 1.800 élèves et 10 cadres du Ministère de l'Éducation ont pu bénéficier du projet ; 30 chefs d'établissement et 60 professeurs du secondaire ont pu assurer un enseignement et un apprentissage des sciences et des mathématiques qui soient attentifs au genre. Au Lesotho, c'est 3.240 enfants scolarisés dans des établissements primaires et secondaires qui ont pu profiter du projet et 48 enseignants et chefs d'établissement qui ont reçu une formation. Trois écoles primaires et trois établissements secondaires sont devenus des établissements modèles en matière d'enseignement et d'apprentissage des mathématiques et des sciences attentives au genre.

Assurer ainsi la prise en compte des points de vue particuliers des femmes scientifiques ou détentrices d'un savoir, y compris des savoirs autochtones et traditionnels

Le projet STEM est en droite ligne avec une série de stratégies de l'UNESCO parmi lesquels l'Enseignement et la formation techniques et professionnels (EFTP) validés en octobre 2012 par la Conférence des Ministres de l'Éducation de 15 pays de l'Afrique de l'Ouest. Par ailleurs, le projet BEAR⁹⁵, mis en exécution dans cinq pays de la région de la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) (Botswana, République démocratique du Congo, Malawi, Namibie et Zambie) pour une période de cinq ans (2011-2016), vise à transformer l'enseignement et la formation techniques et professionnels dans la SADC. À l'instar de ce dernier, le projet STEM aide à établir des normes à travers ses propres actions à l'appui de l'agenda scientifique mondial. Il assure ainsi la prise en compte des points de vue particuliers « *des femmes scientifiques ou détentrices d'un savoir, y compris des savoirs autochtones et traditionnels, dans des solutions apportées à divers défis tels que le réchauffement climatique, la perte de la biodiversité, la gestion de l'eau douce* »⁹⁶.

95 Le sigle renvoie à « Better Education for Africa's Rise ».

96 Lire l'excellent ouvrage de POURCHEZ (L), *Savoirs des femmes : médecine traditionnelle et nature* (Maurice, Réunion, Rodrigues), UNESCO, 2011.

(ii) Projet « Tutorat et conseil en orientation pour des choix scientifiques » au Kenya

Le projet de l'UNESCO intitulé « *Tutorat et conseil pour des choix éclairés de carrières scientifiques* » ambitionne de réduire l'écart entre les hommes et les femmes en science, technologie, ingénierie et mathématiques et à tous les niveaux de l'éducation et de la recherche au Kenya. Le projet bénéficie de l'appui financier de l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) et est prévu pour une période de trois ans (2014-2017). Il s'inscrit dans le prolongement de la sous-représentation des filles et des femmes dans les filières dites scientifiques, technologiques déjà observée dans le projet STEM. Dans ce projet, l'UNESCO encadre les jeunes filles de l'enseignement secondaire dans leur première et deuxième année à développer un intérêt pour les matières scientifiques, tout en les incitant à embrasser des carrières dans les domaines scientifiques, technologiques et d'ingénierie. Ces activités de tutorat et de conseil en orientation sont organisées dans le cadre de semaines de camps d'excellence scientifiques. Pour assurer le succès de ce programme, l'UNESCO a su rallier des intervenants clés tels que les Écoles de génie civil des Universités et les industries spécialisées en ingénierie qui ont ainsi offert à ces jeunes filles la possibilité de voir et d'expérimenter à travers la visite de différents laboratoires, les conditions de formation et de travail des scientifiques et ingénieurs en génie civil.

Des opportunités réelles dans la recherche interrégionale et la mobilité scientifique

Depuis 2014, le programme de tutorat a permis d'atteindre des résultats satisfaisants puisque 443 lycéennes ont été encadrées et les capacités de 40 professeurs de sciences ont été renforcées sur des enseignements répondant aux sciences. L'objectif majeur du projet de l'UNESCO est de lutter contre la persistance des inégalités entre les genres dans les sciences exactes et naturelles. Le projet permet d'une part, d'améliorer la collecte des données et leur évaluation en vue de l'éventuelle sélection des meilleures politiques d'intervention qui pourront ensuite être partagées en tant que bonnes pratiques, et d'autre part, de soutenir le renforcement des capacités des femmes travaillant dans le domaine des sciences exactes et naturelles et de promouvoir les chercheuses dans ces disciplines comme des modèles dans toutes les régions du monde y compris en Afrique.



Figure 2.8 : Présentation sur les drones dans un laboratoire de physique.



Figure 2.9 : Une femme scientifique en train d'expliquer ses recherches dans un laboratoire de physique.



Figure 2.10 : Responsabiliser à travers la démonstration et la pratique.

(Source des figures : UNESCO/Ochanda)

À cet égard, les Communautés économiques régionales (CER) jouent un rôle croissant dans l'intégration scientifique en Afrique subsaharienne. À titre d'illustration, la CEDEAO et la SADC ont toutes deux adopté ces dernières années une stratégie régionale de la science, technologie et innovation (STI) qui complète les plans décennaux du continent. La Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), quant à elle, a confié au Conseil interuniversitaire pour l'Afrique de l'Est la mission de créer un Espace commun de l'enseignement supérieur. Il existe donc pour l'UNESCO de réelles opportunités dans la recherche interrégionale et la mobilité scientifique. Dans ce sens, le Plan d'action consolidé de l'Afrique dans le domaine de la science et de la technologie (2005-2014) préconisait la création de réseaux régionaux de centres d'excellence et une plus grande mobilité des scientifiques sur le continent. En 2012, l'Union économique et monétaire ouest-africaine a désigné 14 centres d'excellence qui, forts de ce label, ont obtenu une aide financière de deux ans. La Banque mondiale, quant à elle, a lancé un projet similaire en 2014, sous la forme de prêts. Les pays d'Afrique orientale et centrale ont participé à ce Plan d'action et ont adhéré à la Stratégie pour la science, la technologie et l'innovation en Afrique (STISA-2024) qui lui a succédé. Cinq instituts africains de mathématiques ont été créés respectivement en Afrique du Sud, au Cameroun, au Ghana, au Sénégal et en Tanzanie. Depuis 2011, l'Observatoire africain de la science, de la technologie et de l'innovation (OA-STI) a aidé à améliorer la qualité des données relatives à l'Afrique.

2.5.2 Intéresser les femmes à la science

Une des activités phares de l'UNESCO pour les femmes et la science, réside dans le soutien de chercheuses scientifiques, rejoignant ainsi la Vision de l'UA pour 2063 où « des millions d'Africains auront été formés, éduqués et qualifiés, avec un accent particulier sur la science, la technologie, la recherche et l'innovation » (Aspiration n° 1). De ce point de vue, le partenariat « UNESCO-L'Oréal Pour les Femmes et la Science », tout comme le Programme « GenderInSITE » offre un moyen de célébrer les modèles féminins et de soutenir et d'inspirer les filles et les femmes qui s'engagent dans une carrière scientifique.

(i) Partenariat « L'Oréal-UNESCO pour les Femmes et la Science »

Le partenariat « L'Oréal-UNESCO » s'accorde avec la vocation de l'UNESCO de favoriser le développement du savoir notamment scientifique, d'œuvrer pour la parité et de lutter contre toutes les formes de discriminations. Son programme met en lumière l'excellence scientifique et encourage les talents par le biais de plusieurs initiatives telles que : le Prix « L'Oréal-UNESCO », attribué chaque année à cinq femmes scientifiques émérites, à raison d'une par continent, pour la contribution de leur travaux et la force de leur engagement ; les bourses internationales et nationales, sélectionnées annuellement pour promouvoir le travail des jeunes femmes scientifiques au niveau du doctorat et post-doctorat et les encourager à poursuivre leurs carrières scientifiques.

Figure 2.11 : Palmarès des lauréates africaines du Prix « L'Oréal-UNESCO » depuis son lancement.
(Source : UNESCO)

1998	Nigéria	2009	Afrique du Sud
2000	Afrique du Sud	2010	Afrique du Sud
2001	Nigéria	2011	Koweït
2002	Egypte	2012	Afrique du Sud
2003	Egypte	2013	Nigéria
2004	Afrique du Sud	2014	Kenya
2005	Tunisie	2015	Maroc
2006	Tunisie		
2007	Maurice		
2008	Tunisie		

Une référence de l'excellence scientifique à l'échelle africaine

Le partenariat « *L'Oréal-UNESCO pour les Femmes et la Science* » est devenu une référence de l'excellence scientifique à l'échelle internationale et africaine. Depuis 1998, les Prix « *L'Oréal-UNESCO* » ont distingué plus de 87 lauréates originaires de 30 pays, dont 2 consacrées ultérieurement comme Prix Nobel⁹⁷. Plus spécifiquement, l'année 2015, *Année internationale de la Lumière* qui célèbre la science et la connaissance dans le monde entier, a vu la consécration de cinq femmes, chacune s'étant illustrée par son excellence scientifique et ayant démontré que les femmes peuvent jouer un rôle déterminant et contribuer au progrès scientifique dans un secteur encore largement dominé par les hommes. Pour l'Afrique, c'est le professeur Rajaâ Cherkaoui El Moursli de l'Université Mohammed V-Agdal Rabat du Maroc qui a été récompensée pour sa contribution majeure à l'une des plus grandes découvertes de la physique : la preuve de l'existence du Boson de Higgs, la particule responsable de la création de masse dans l'univers.

Quant aux bourses « *L'Oréal-UNESCO* », elles ont été attribuées annuellement depuis l'an 2000, à 15 jeunes chercheuses de talent, doctorantes ou post-doctorantes, à raison de 3 par région, pour encourager la coopération scientifique internationale et le développement de réseaux interculturels. Ce programme a été remplacé en 2015 par les « *International Rising Talents* ». Dans la même perspective, l'UA a lancé en 2007 le Programme de Bourses « *Mwalimu NYERERE* »⁹⁸ dont l'objectif est de donner la possibilité aux jeunes africains d'accéder aux Universités africaines de renommée sous réserve d'accepter en retour de travailler, après l'obtention de leur diplôme, dans un Etat membre de l'UA pendant une durée équivalente à celle de la bourse. Et pour mieux mettre cette opportunité au profit de la participation des jeunes étudiantes africaines de 3^{ème} cycle dans la filière de science, technologie, ingénierie, mathématiques (STEM) et science de l'éducation, la Commission de l'UA a proposé en 2013 un appel spécial à candidature (exclusivement pour les femmes candidates)⁹⁹.

97 Il s'agit des professeurs Elizabeth BLACKURN et Ada YONATH toutes deux anciennes lauréates du prix « *L'Oréal-UNESCO* » 2008 devenue en 2009 respectivement prix Nobel de médecine 2009 et prix Nobel de chimie 2009. Consultable sur : <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/loreal-unesco-partnership/>

98 Du nom du premier président de la Tanzanie.

99 UA, Programme de Bourses « *Mwalimu NYERERE* » : appel à candidature, 2013, consultable sur hrst.au.int/en/sites/default/french_female

Des opportunités pour le développement des carrières scientifiques féminines

En permettant aux jeunes chercheuses d'avancer dans le domaine scientifique choisi, le programme « *L'Oréal-UNESCO pour les Femmes et la Science* » offre assurément des opportunités pour le développement de leurs carrières. Il fournit, en outre, une plateforme d'échange, de réseautage et d'accompagnement en organisant des rencontres et des sessions de formation qui permettent aux boursières de partager au mieux leurs découvertes scientifiques et de nouer de nouveaux liens professionnels¹⁰⁰.

Des activités similaires sont conduites par l'Organisation des femmes scientifiques du monde en développement (OWSD) avec le soutien de la Fondation Elsevier. En effet, depuis son lancement en 2010, un total de 44 prix a été attribué aux femmes des pays en développement travaillant dans la science (avec 20 à des pays africains). À l'instar du prix « *L'Oréal-UNESCO* », les prix « *Elsevier* » récompensent et encouragent les femmes qui travaillent sur la recherche scientifique dans le Sud, à un stade relativement précoce de leur carrière (jusqu'à dix ans après avoir obtenu un doctorat). Les bourses ont eu un impact tangible sur l'environnement de la recherche au niveau régional et international. Les lauréates reçoivent chacune une somme de 5.000 US dollars et un voyage tous frais payés en vue d'assister à la réunion annuelle de l'Association américaine « *Advancement of Science* » (AAAS)¹⁰¹. Il s'ensuit que le développement en réseaux des Centres d'excellence sur le continent africain devrait favoriser une mobilité scientifique et un partage accru de l'information, à condition toutefois que les obstacles à la libre circulation des scientifiques soient levés. En ce sens, la décision prise en 2014 par le Kenya, le Rwanda et l'Ouganda d'adopter un visa de tourisme unique est un pas dans la bonne direction.

(ii) Programme « GenderInSITE »

Dans le domaine des sciences, l'UNESCO s'emploie non seulement à valoriser des figures faisant office de modèles pour les femmes dans la science, mais également à renforcer les capacités des femmes dans le domaine des sciences naturelles et de l'ingénierie. Ainsi, l'institution a mis en place des campagnes internationales

100 Parmi ces réseaux, le plus représentatif est l'Organisation des femmes scientifiques du monde en développement, soutenue par l'Académie mondiale des sciences qui œuvrent pour la promotion de la science dans des pays en développement, et le renforcement du dialogue entre les femmes scientifiques.

101 En 2015, les boursiers se rendront à Washington D.C

« *GenderInSITE* » pour promouvoir le rôle des femmes dans la science, l'innovation, la technologie et l'ingénierie.

Nécessité de soutenir et de renforcer la promotion des femmes dans la SITE

Le « *GenderInSITE* » vise à montrer comment la mise en œuvre du genre dans la science, l'innovation, la technologie et l'ingénierie permet d'apporter une compréhension plus profonde, des programmes plus efficaces, et des résultats plus durables. Grâce à des points focaux régionaux notamment de l'Académie des Sciences d'Afrique du Sud (ASSAf) et du Réseau Africain d'Institutions Scientifiques et Technologiques (RAIST), l'UNESCO travaille avec des chercheurs et des décideurs politiques sur les problématiques telles que les nuances de la cartographie locale et les défis du développement. Selon le *Rapport de l'UNESCO sur la science vers 2030*¹⁰², la représentation des femmes diplômées dans les domaines scientifiques est en augmentation en Afrique subsaharienne. Les chiffres sont parlants notamment en sciences de l'agriculture, où huit pays affichent 40 pour cent ou plus de femmes diplômées à travers le continent. Cette tendance doit être soutenue et renforcée. Ainsi, en donnant de la visibilité à ces chercheuses, les prix et les bourses L'Oréal-UNESCO et Elsevier-OWSD constituent un moteur d'encouragement et d'exemple pour les nouvelles générations. Ils mettent en valeur l'excellence scientifique et la contribution des femmes à la science, en particulier aux sciences de la vie et sciences physiques. Et dans la mesure où les nouvelles connaissances renforceront non seulement la participation des femmes dans la prise de décision sur l'attribution, l'utilisation et la protection des ressources mais également la capacité de développement des pays africains, la promotion de la science, de l'innovation, de la technologie et de l'ingénierie constitue une opportunité majeure.

2.5.3 Associer les femmes à la conservation de la biodiversité et à la sécurité alimentaire

L'Afrique est l'une des régions du monde le plus vulnérable aux effets du changement climatique et la région du Sahel est particulièrement touchée. Sur ce point tous les rapports convergent¹⁰³. Les difficultés découlent de facteurs tels que la montée du niveau de la mer, les inondations, l'érosion côtière, la sécheresse, et constituent

102 UNESCO, *Rapport de l'Unesco sur la science vers 2030*, Résumé exécutif, 2015, p. 4.

103 ONU, Convention-cadre sur les changements climatiques, (Accord de Paris), 11 décembre 2015.

des défis à la survie de l'humanité car ils menacent la biodiversité, affaiblissent les écosystèmes, modifient les cycles des saisons et impactent négativement la production alimentaire. Or, sur le plan de la biodiversité, un quart sur les près de 4.700 espèces de mammifères de la planète se trouvent en Afrique. Et bien plus que les hommes, les femmes subissent fortement les conséquences du changement climatique. Elles sont, par exemple, obligées du fait de la désertification, de consacrer davantage de temps à se déplacer sur de longues distances pour récolter des ressources comme l'eau et le bois de chauffage, ce qui leur laisse moins de temps pour s'éduquer ou se procurer des revenus par d'autres moyens¹⁰⁴. Aussi, à travers ses diverses actions, l'UNESCO met l'accent sur la place et le rôle majeurs des femmes dans la conservation de la biodiversité d'une part et de la sécurité alimentaire d'autre part.



Figure 2.12: Le processus de construction des réservoirs souterrains.

Figure 2.13: Des femmes en train d'expliquer à quel point transporter de l'eau dans des jerricanes peut être douloureux et des femmes en train de danser en signe de gratitude à l'égard de l'UNESCO pour son soutien visant à la réutilisation des eaux pluviales.

« Nous avons transporté ces jerricanes pendant trop longtemps, merci à l'UNESCO de nous avoir aidées à enfin les déposer ». « Nos enfants ne seront plus obligés d'aller chercher de l'eau de la rivière avant d'aller à l'école ; maintenant ils pourront réussir à l'école ».

(Source des figures : UNESCO/Ochanda)

(i) Projet « Économie verte dans les réserves de biosphère (GEBR) » au Ghana, au Nigéria et en Tanzanie

L'utilisation durable des ressources naturelles par les hommes et les femmes au profit de l'Humanité constitue la clé de voute du projet « Économie verte dans les réserves de biosphère (GEBR) de l'UNESCO. Cette préoccupation qui entre dans le cadre du programme « L'Homme et la Biosphère (MAB) » de l'UNESCO rejoint la Vision de l'UA où « *le continent tout en parvenant à la prospérité entretiendra des écosystèmes sains*

104 UNESCO, *Rapport sur la science*, ibidem.

et préservera l'environnement mondial et africain » (Aspiration n° 1)¹⁰⁵. Le projet GEBR est financé par l'Agence coréenne de coopération internationale (KOICA) et mis en œuvre dans trois pays de l'Afrique subsaharienne pour une durée de trois ans (2013-2016) : le Ghana (réserve de Bia), le Nigéria (réserve d'Omo) et la Tanzanie (réserve d'Usambara). Le projet GEBR constitue un moyen efficace de réduire la pauvreté à travers la conservation de la biodiversité et le développement durable en Afrique subsaharienne. De plus, il vise les effets indésirables immédiats sur la biodiversité et identifie des questions telles que la pression cumulée sur les écosystèmes en raison de la croissance démographique et des implications sociales négatives des activités humaines dans les zones concernées¹⁰⁶.

La gestion durable des ressources naturelles est une préoccupation majeure de l'UNESCO

L'UNESCO adopte une approche de collaboration et de consultation dans la sélection et la formation pour les activités de subsistance et dans la conception et la mise en œuvre de toutes les autres activités connexes. Dans un souci d'efficacité, des consultations approfondies avec les communautés locales autour des réserves de biosphère ont été réalisées permettant ainsi aux intervenants d'assurer la réussite du projet. Les bénéficiaires reçoivent d'une part, une formation approfondie sur les moyens de subsistance alternatifs ainsi que sur la commercialisation des produits et des compétences de base de gestion d'affaires ; d'autre part, des outils et l'équipement nécessaires à titre de support de démarrage d'entreprise que les bénéficiaires devront rembourser. Par ailleurs, afin d'assurer une participation sensible au genre de toutes les parties prenantes et d'être en mesure d'atteindre l'objectif de 40 pour cent de femmes bénéficiaires, un spécialiste du genre de l'Agence de protection de l'environnement du Ghana a travaillé avec l'équipe de mise en œuvre du projet en vue d'effectuer une analyse initiale entre les sexes dans les communautés par le biais de sondages.

105 UA, *Agenda 2063*, p. 20.

106 PNUD, *Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser les progrès humains : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience*, 2015.



Figure 2.14: Participants lors d'une formation sur les moyens de subsistance alternatifs dans la réserve de biosphère, Etat d'Ogun, Nigéria.
(Source : UNESCO/Abuja)



Figure 2.15: Un groupe de bénéficiaires en cours de formation.
(Source : UNESCO/Accra)

Un succès modeste en raison du choix des femmes en faveur des seules activités de subsistance

Au Ghana, un succès modeste a été atteint en ce qui concerne le nombre total de femmes bénéficiaires. En effet, même si la cible de 40 pour cent de femmes bénéficiaires a été atteinte (231 bénéficiaires dont 91 sont des femmes), 57 de ces femmes ont opté pour la production de l'huile de palme, métier à dominance féminine. Il s'ensuit que pour l'UNESCO, l'enjeu majeur est de s'assurer que davantage de femmes soient inscrites non seulement dans les activités de subsistance à dominance féminine mais aussi dans les activités comme l'apiculture, plus souvent préférée par les hommes. Pour relever durablement ce défi, le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar promeut des activités éducatives visant le changement de mentalités et de comportements et met également en œuvre des programmes qui permettent de mobiliser la connaissance scientifique et d'adopter des politiques de développement durable. Des activités similaires sont menées. D'abord, le projet intitulé « *Diplomatie scientifique et synthèse/examen de la question de principe sur les ressources transfrontalières en Afrique et le cas d'étude du Lac Tchad* » mis en place par l'UNESCO en collaboration avec la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT)¹⁰⁷, le Programme Hydrologique International (PHI) et L'Homme et la Biosphère (MAB). Il vise à développer une approche intégrée de la conservation de la biodiversité biologique et culturelle et la gestion durable des ressources naturelles du lac Tchad.

¹⁰⁷ Le CBLT comprend : le Cameroun, la Libye, le Niger, le Nigéria, la RCA et le Tchad.

Le projet est d'autant plus important que ces dernières années, la réduction des eaux de surface de près de 90 pour cent a entraîné une forte diminution des ressources naturelles et une grande instabilité de l'environnement et des écosystèmes de la sous-région alors que dans le même temps la population, du fait de la croissance démographique, atteignait les 30 millions. Ensuite, à titre de bonnes pratiques, l'on citera la région naturelle du Ferlo, au nord-est du Sénégal devenue, en 2012, la 5^{ème} Réserve de biosphère du Sénégal intégrée au Programme MAB de l'UNESCO. Dans le même sens, le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), la CAE et la SADC ont mis en œuvre depuis 2010 une initiative commune d'une durée de cinq ans baptisée « *Programme tripartite d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets* ». Enfin en 2013, les ministres de la SADC ont approuvé l'élaboration d'un programme régional d'adaptation au changement climatique et en 2015, les délégations des pays africains ont exigé et obtenu la mention dans la Convention de Paris de « *la nécessité de promouvoir l'accès universel à l'énergie durable dans les pays en voie de développement, en particulier en Afrique* »¹⁰⁸ et l'engagement de 10 milliards de dollars d'ici 2020 des pays développés en faveur des énergies vertes en Afrique.

(ii) Projet « Renforcement des compétences féminines en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole » au Kenya

En Afrique subsaharienne, l'agriculture continue de souffrir de la mauvaise gestion des terres et d'investissements insuffisants. Et malgré l'engagement du continent inscrit dans la Déclaration de Maputo (2003), de consacrer au moins 10 pour cent du PIB à l'agriculture, seuls quelques pays ont atteint cet objectif¹⁰⁹. On note, toutefois, des tentatives pour renforcer la recherche-développement. Par exemple, le Botswana a mis en place en 2008 une plate-forme novatrice pour la commercialisation et la diversification de l'agriculture, et le Zimbabwe prévoit de créer deux nouvelles Universités des sciences et technologies agricoles. Selon le FAO, 47 pour cent des activités liées à l'irrigation sont menées par les femmes¹¹⁰.

Plus exposé ces dernières années, le Kenya a connu une hausse du coût de la vie due entre autres à la flambée des prix du pétrole et des denrées de base, aux fluctuations

108 ONU, Accord de Paris du 22 décembre 2015.

109 UNESCO, *Le changement climatique en Afrique : Guide à l'intention des journalistes*, 2014.

110 UNESCO, WWAP, *Gender and Water Data*, Projet for gender-sensitive water monitoring, assessment and reporting, UNESCO, WWAP, Région Umbria, République italienne, 2009.

climatiques et à l'accès difficile des femmes aux terres. En conséquence, une partie importante de la population risque de souffrir d'insécurité alimentaire du fait des récoltes insuffisantes, des pertes de bétails et de la pénurie d'eau. C'est la raison pour laquelle le Bureau régional de l'UNESCO à Nairobi a décidé, dans le cadre du projet intitulé « *Renforcement des compétences féminines en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole* », de capaciter les femmes afin d'une part, de les autonomiser dans la gestion des eaux (potable ou d'irrigation), et d'autre part, d'augmenter leur production agricole à travers des méthodes économiquement viables et socialement acceptables.

Malgré les résultats mitigés, le genre figure aujourd'hui dans l'agenda international de l'eau

Le cœur du projet de l'UNESCO se situe dans la formation de 2 groupes de femmes dans les localités de Makweni et Kajjado au Kenya en matière de gestion des ressources aquatiques et de recueil des eaux de pluie, ce qui *in fine* leur a permis de produire en quantité suffisante des aliments tels que les tomates et les légumes. Le projet a également permis à 150 femmes et 20 hommes d'acquérir des compétences dans la construction des réserves d'eau. Mais, malgré ces résultats mitigés au regard de la désertification croissante de plusieurs régions du Kenya, le genre figure aujourd'hui dans « l'agenda international de l'eau ». En effet, de la Déclaration de Dublin de 1992 au Plan de mise en œuvre de Johannesburg en 2002, en passant par la Déclaration sur le droit à l'eau du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (CDESC-ONU, 2002) et la Déclaration de l'UNICEF de 2008 sur l'eau et l'assainissement dans les OMD, le genre a été formellement consacré. Cette consécration au niveau international et même régional se justifie en partie par le fait que les femmes représentent la moitié de la main d'œuvre dans l'agriculture et la production alimentaire, et si elles ne sont pas en mesure d'acquérir ou de contrôler l'eau nécessaire pour mener cette activité, la production alimentaire est mise en péril, tant à l'échelle locale que mondiale (WWAP, 2012). Pour autant, ces engagements ne parviennent pas encore à influencer, en pratique, la formulation de politiques et l'établissement des priorités¹¹¹. Bien plus, il semble urgent de maintenir la transversalité entre certains programmes de l'UNESCO en Afrique subsaharienne à l'instar du projet « *Fonds-OMD sur la nutrition des enfants et la sécurité alimentaire (NESA)* » mis en œuvre par le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar, pouvant

111 UNESCO-WWAP, *Sex disaggregated indicators for water assessment monitoring and reporting*, 2015.

contribuer à prévenir et à traiter la malnutrition chez les enfants dans les régions les plus vulnérables à travers l'organisation des cours d'alphabétisation.

2.5.4 Promouvoir la participation des femmes dans l'adaptation au réchauffement climatique

Apport quasi universel dans tous les domaines de l'activité humaine, la disponibilité de l'eau est aujourd'hui largement affectée par le changement climatique. Cependant, comme l'indique le Programme mondial des Nations Unies pour l'évaluation des ressources en eau (WWAP), si le changement climatique est un phénomène planétaire qui touche toutes les populations, c'est sur les femmes que repose de manière disproportionnée le poids de l'évolution des modèles climatiques¹¹². Pourtant, au-delà de la prise en considération de la vulnérabilité des femmes au changement climatique, il convient surtout de mettre en avant le rôle crucial joué par celles-ci dans le soutien qu'elles apportent à leurs foyers et à leurs communautés et dans la mise en œuvre de mécanismes d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses impacts les plus néfastes¹¹³. En effet, les femmes ont toujours été à l'origine de nombreuses réponses et solutions innovantes et soutenables aux défis environnementaux à travers le monde. Déjà en 1995, à l'occasion de la Conférence mondiale sur les femmes, l'environnement était identifié comme l'un des douze domaines critiques nécessitant des engagements spécifiques des Etats pour faire progresser les droits des femmes.¹¹⁴

Pas d'évaluation des ressources en eau réaliste sans une perspective sexospécifique

En Afrique subsaharienne, la liberté d'action des femmes est souvent entravée par des lois et des normes culturelles qui restreignent leurs possibilités d'activité économique, ce d'autant plus que beaucoup d'entre elles dépendent de l'agriculture

112 SEAGER (J), *Indicateurs sexospécifiques pour l'évaluation, le suivi et la production des rapports sur les ressources en eau*, UNESCO et WWAP, 2015.

113 UNESCO, *Le changement climatique et l'égalité des sexes*, <http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/priority-areas/gender-and-science/cross-cutting-issues/climate-change-and-gender-equality/> ; L'UNESCO, *Le changement climatique et la COP 21*, <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002336/233685f.pdf>

114 JOUANNO (Ch), *L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique*, Rapport d'information, n° 45, 2015, p. 5.

et produisent entre 60 et 80 pour cent de l'alimentation mondiale¹¹⁵. Ce qui explique que le WWAP rappelle qu'aucune évaluation des ressources en eau ne peut être réaliste sans une perspective sexospécifique¹¹⁶. De manière unanime, il est reconnu que les femmes sont les principales parties prenantes dans les secteurs de l'eau et de l'assainissement et que les hommes et les femmes ont généralement des priorités, des usages et des besoins différents en eau et en assainissement¹¹⁷. De même, il est abondamment prouvé que le manque d'accès à l'eau et à l'assainissement a un impact direct sur la santé, l'éducation, l'emploi, les revenus et l'autonomisation des femmes et des filles, de manière différente que pour leurs homologues masculins. Le défi est donc d'augmenter la productivité agricole tout en apportant une valeur ajoutée à la main d'œuvre agricole, essentiellement féminine. Par ailleurs, on peut voir dans le développement agricole accompagné de l'agroalimentaire une opportunité de stimuler la croissance et la transformation économique de l'Afrique subsaharienne.

L'UNESCO promeut la participation des femmes aux processus de haut niveau qui façonnent l'agenda du changement climatique

Intégrant déjà le genre dans toutes ses activités, groupes de travail, comités, programmes et projets liés à l'adaptation et à l'atténuation du changement climatique, l'UNESCO s'attèle aujourd'hui à promouvoir la participation des femmes aux processus de haut niveau qui façonnent l'agenda du changement climatique, et favorise une meilleure compréhension et une plus grande reconnaissance des besoins et rôles spécifiques des femmes dans la lutte contre le changement climatique à tous les niveaux à travers le monde¹¹⁸.

Pour ce faire, l'Organisation a notamment travaillé en collaboration avec la France, pays organisateur de la Convention-cadre des Nations Unies, afin de prendre pleinement en considération le rôle des femmes dans la lutte contre les changements climatiques et à intégrer le renforcement de l'égalité entre les genres et la promotion des droits des femmes, à la fois dans leurs politiques nationales, et dans les différents volets du texte qui devait être adopté à Paris lors de la 21^e Conférence des Nations

115 FAO, *Note d'information sur les femmes et la sécurité alimentaire* (www.fao.org/focus/t/women/Sustin-f.html); LEFTON (R), « Gender Equality and Women's Empowerment Are Key to Addressing Global Poverty », *Centre for American Progress*, 2013.

116 SEAGER (J), *Indicateurs sexospécifiques pour l'évaluation, le suivi et la production des rapports sur les ressources en eau*, UNESCO et WWAP, 2015.

117 SOMMER (R), *Man's proximate environment*, *Journal of social issues*, 2010, pp. 59-70.

118 UNESCO, *Le changement climatique et l'égalité des sexes*, *ibidem*.

Unies sur le changement climatique (COP21)¹¹⁹. Mais, l'on déplore que la question de l'égalité entre les hommes et les femmes, bien que prise en compte dans l'Accord de Paris adopté le 12 décembre 2015, ne figure que dans le Préambule, ayant été retirée de l'article 2 fixant les objectifs de l'Accord. L'UNESCO poursuivra donc son action de sensibilisation et de plaidoyer sur la nécessité de donner une plus grande place au rôle des femmes, de tenir compte de leur situation spécifique dans les stratégies à mettre en œuvre et de s'assurer leur participation active aux prises de décisions concernant l'environnement à tous les niveaux (Déclaration et programme d'action de Beijing)¹²⁰.

119 JOUANNO (Ch), *L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique*, *ibidem*.

120 ONU FEMMES, *Déclaration et programme d'action de Beijing. Déclaration politique et textes issus de Beijing + 5*, 2014, pp. 178-189.

2.6 Femmes, communication et information

La libre circulation de l'information passe par la consécration et la promotion du droit à la liberté d'expression (art. 19, DUDH ; art. 9, CADHP), y compris ses corollaires, la liberté de la presse et la liberté d'information¹²¹. Parmi les objectifs phares de l'UNESCO dans le domaine, l'on retrouve la réduction des déséquilibres hommes-femmes à l'échelle universelle et l'atténuation de la pauvreté par la communication et l'information¹²². Concrètement, il s'agit pour l'institution de conjuguer les actions de promotion de l'égalité des genres au sein des médias avec des actions de représentation des genres dans les contenus médiatiques¹²³. L'accès à l'information et au savoir constitue donc pour l'UNESCO un puissant catalyseur des efforts entrepris pour donner aux femmes et aux filles les mêmes perspectives d'épanouissement et de prospérité dans les domaines économique, social, politique et culturel¹²⁴. Mais au cours des deux derniers bienniums, l'UNESCO s'est essentiellement concentré sur deux actions phares : créer et réhabiliter les radios communautaires (2.6.1), et encourager une meilleure représentation médiatique des femmes (2.6.2).

121 UNESCO, *37 C/4 2014-2021 Projet de stratégie à moyen terme*, op cit, p.43.

122 UNESCO, *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Égalité des genres 2014-2021*, op cit, p.47.

123 UNESCO, *ibidem*, p.44.

124 UNESCO, *Idem*.

2.6.1 Créer et réhabiliter des radios communautaires pour une information attentive au genre

L'UNESCO encourage et sensibilise les médias communautaires et en particulier les radios locales, à la fois aux politiques relatives à l'égalité des genres sur les lieux de travail et à la prise en compte de la problématique du genre dans la production des contenus.

Le rôle incontournable des radios communautaires plus proche des populations

À l'instar de l'ensemble des médias, les radios locales et communautaires reflètent les discriminations et les stéréotypes qui affectent les femmes en Afrique subsaharienne et plus particulièrement au Cameroun. Parmi les nombreuses causes, l'on note de manière non exhaustive : le faible taux de représentativité des femmes aux postes de décision, les pesanteurs socioculturelles, la réticence de certains hommes peu sensibles au genre, le manque d'assurance de certaines femmes des médias. Pourtant, en tant qu'alternative aux médias publics et commerciaux, le rôle des radios communautaires est incontournable. Pour les populations rurales ou vivant dans des zones d'accès difficile, celles-ci représentent un mécanisme de proximité garantissant un meilleur accès à l'éducation, à l'expression personnelle et à la communication. Selon le manuel de la radio communautaire publié par l'UNESCO en 2011, celle-ci est définie comme un moyen de communication sans but lucratif appartenant à une communauté particulière qui la gère par le biais d'une société, d'une fondation ou d'une association et, qui de ce fait sert les intérêts de cette communauté¹²⁵.



Figure 2.16: Mission de Baré Studio 2.
(Source : UNESCO/Yaoundé)

125 FRASER (C) et RESTREPO ESTRADA (S), *Manuel de la radio communautaire*, UNESCO, 2011, p. 5.

Des efforts notables pour systématiser des programmes sexospécifiques

Le projet intitulé « *Création et réhabilitation des radios communautaires pour une information attentive au genre* » a été mis en œuvre par le Bureau régional de l'UNESCO à Yaoundé pour une durée de deux ans (2014 - 2016) avec l'appui financier du gouvernement du Cameroun. Il a permis de créer et réhabiliter des radios communautaires qui traitent prioritairement des questions sur les femmes, produisent et diffusent des émissions sur les droits des femmes. Pour une meilleure efficacité, l'UNESCO associe à ce projet les associations féminines ainsi que les leaders locaux. Ceci permet aux femmes de jouer des rôles de premier plan notamment d'être représentées à tous les niveaux de responsabilité en tant que présidentes de comité de gestion, cheffes de station, chargées de programmes, animatrices et techniciennes au sein de ces radios communautaires.

Le projet présente des résultats appréciables à l'échelle nationale. À ce jour, en effet, vingt et une (21) anciennes radios communautaires ont été réhabilitées et diffusent, en collaboration avec le Ministère de la promotion de la femme et de la famille du Cameroun (MINPROFF), des émissions sur les droits de la femme et leur nécessaire implication dans la vie publique tandis que cinq (05) nouvelles radios communautaires sont en cours de création. Ces résultats quantitatifs ne doivent pas occulter les difficultés que rencontre un tel projet. La libéralisation des radios communautaires se heurte très souvent à la crainte exprimée par certains gouvernements africains du risque réel qu'elles peuvent, si elles sont mal exploitées, représenter contre l'unité nationale au profit de groupes ethniques et linguistiques.

Compte tenu de ce que les radios communautaires permettent une diffusion locale de messages destinés aux populations des zones rurales, leur multiplication demeure depuis l'expérience kenyane de 1982, un défi pour l'UNESCO. Il faudrait souligner que ce projet vient compléter le projet plus régional de l'UNESCO intitulé : « *Amélioration de l'information sur le changement climatique dans le réseau national de radios communautaires* » mis en œuvre par la Coordination Nationale du Réseau des Radios communautaires d'Afrique Centrale (ReRaC) pour la gestion durable des ressources naturelles¹²⁶ avec l'appui technique de l'UNESCO. Il est extrêmement clair qu'en priorisant l'égalité des genres, l'UNESCO a orienté ses efforts vers une

126 Le Projet s'étend aux membres du réseau situés dans le paysage du TNS (Tri National de la Sangha) soit : 17 radios choisies au Cameroun, 02 radios au Congo Brazzaville (Radio Bisso Na Bisso et canal Pokolal) et 01 radio en RCA (Radio Nola).

systématisation des programmes sexospécifiques visant une participation des femmes dans les médias et permettant leur liberté d'expression et l'accès gratuit à l'information. Depuis lors, l'UNESCO apporte son soutien à l'implantation des radios communautaires sensibles au genre dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne. En Ouganda par exemple, 18 radios communautaires ont adapté leur programme aux indicateurs d'égalité des genres dans les médias en vue de renforcer la représentation des femmes.

2.6.2 Encourager une meilleure représentation médiatique des femmes

En Afrique subsaharienne, bien que des efforts significatifs aient été déployés dans le secteur des médias, les discriminations et les stéréotypes affectant les femmes y restent encore assez répandus. Des enquêtes menées en Côte d'Ivoire, au Kenya et en Ouganda révèlent que d'une part, les femmes journalistes et professionnelles de la communication sont sous-représentées et peu d'entre elles accèdent à des postes de responsabilité ; d'autre part, le contenu des informations reflète insuffisamment les attentes et les préoccupations des femmes et ces dernières ne constituent qu'une portion marginale des sources d'information. Pourtant, le développement d'un accès équitable à l'information et à la connaissance tout comme la mise en avant de systèmes médiatiques pluralistes, indépendants et libres apparaît comme un préalable incontournable à l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes dans les médias.



Figure 2.17: Radio Metgani à Zanzibar, République Unie de Tanzanie.
(Source : UNESCO/Mello)

Combiner des actions à la fois de sensibilisation et de renforcement des capacités des professionnels des médias

Fort de ce constat, le Bureau régional de l'UNESCO à Dakar a organisé du 11 au 13 août 2015 à Kaolack, à 200 kilomètres de Dakar (Sénégal), un atelier pour les professionnels des médias sur la conceptualisation des émissions sur le genre, les violences basées sur le genre, et les droits humains. L'objectif de l'atelier était de former ces journalistes sur l'élaboration des émissions attentives aux problèmes spécifiques auxquels sont confrontées les femmes¹²⁷. Cette rencontre, fort opportune, a permis d'améliorer la communication sociale en favorisant le dialogue, la réflexion et l'analyse participative des situations réelles ou potentielles qui sous-tendent la négation des droits humains des femmes et les croyances qui légitiment les violences basées sur le genre au travers des émissions

À l'issue de l'atelier, 35 journalistes des radios communautaires venus de six régions du Sénégal ont été formés avec l'appui des experts des Nations Unies. En encourageant les médias, notamment des institutions de service public et les radios communautaires à adresser les questions d'inégalités basées sur le genre et à promouvoir l'accès à l'information, la liberté d'expression et l'égalité des genres, l'UNESCO a su conduire une alliance mondiale sur les médias et le genre en coopération avec d'autres agences des Nations Unies, des médias partenaires et d'autres parties prenantes dans le monde. L'autonomisation des filles et des femmes dans et à travers les médias inclut à la fois des actions de renforcement de leurs capacités et des actions de sensibilisation des responsables des médias en faveur des politiques et stratégies éditoriales qui promeuvent des images d'hommes et de femmes équilibrées et non stéréotypées.

Des outils variés mis en place par l'UNESCO au service de l'intégration du genre dans les médias

Pour atteindre ses objectifs, l'UNESCO a utilisé une variété d'outils. D'abord, l'institution a mis à la disposition des médias des « *Indicateurs d'égalité des genres dans les médias* » (GSIM)¹²⁸ en français, anglais et arabe, en vue d'une évaluation de leur prise en compte des questions de genre, de la détermination des stratégies

127 TOURE THIAM (M), spécialiste de programme au Bureau régional de l'UNESCO à Dakar, propos recueilli lors de l'atelier.

128 Le « Gender-Sensitive Indicators for Media » (GSIM) a été réalisé par l'UNESCO avec la collaboration de la Fédération internationale des Journalistes.

nécessaires pour combler les lacunes détectées, la fixation d'objectifs quantifiables, et du contrôle des progrès accomplis. L'utilisation par l'UNESCO des GSIM a permis d'encourager les organisations de médias, et en particulier celles qui ont une mission de service public, à traiter la question des inégalités entre les sexes et à autonomiser les femmes par et à travers les médias. Ensuite, l'UNESCO a retenu l'initiative « *Les femmes font l'info* » (WMN) pour attirer l'attention de la communauté africaine sur les questions d'égalité des sexes dans et à travers les médias. Ce faisant, l'UNESCO encourage les femmes et les filles d'une part, à recevoir une formation et à acquérir des compétences dans le domaine des médias et de l'information, et d'autre part, à apprendre à utiliser, notamment par le truchement des médias en ligne, ces nouvelles connaissances, aptitudes et attitudes. Enfin, en introduisant des cours en ligne ouvert et massif sur l'éducation aux médias et à l'information (MIL MOOC), l'UNESCO vise à promouvoir la formation des femmes et des hommes, des filles et des garçons dans l'optique de développer leurs compétences de base. En partenariat avec d'autres institutions des Nations Unies et des Agences de développement, l'UNESCO va prendre une initiative phare sur les applications mobiles pour filles (Girls mobile). Cela passe entre autres par le développement auprès de 1000 jeunes gens et jeunes filles de 200 applications mobiles (apps mobiles) leur permettant d'aborder des questions liées au développement durable et à l'égalité des genres. Pour parvenir à un tel résultat, l'UNESCO va continuer à promouvoir et à préconiser l'égalité des genres au sein du Groupe des Nations Unies sur la société de l'information (UNGIS) et dans les forums internationaux à l'instar du forum du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI).



Figure 2.18: Egalité des genres et media, Kenya.
(Source : UNESCO/Nairobi)

Les différents projets mis en place par l'UNESCO dans plusieurs pays de l'Afrique subsaharienne, sont encourageants d'un double point de vue. De manière générale, plus de 40 organes des médias et journalistes ont été formés dans 17 pays de l'Afrique Sub-saharienne (Cameroun, Gabon, Côte d'Ivoire, Kenya, Lesotho, Libéria, Mauritanie, Namibie, Rwanda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République du Congo, Sénégal, Swaziland, Tanzanie, Ouganda et Zimbabwe) ; 482 projets ont été approuvés ; 1.403 personnes dont 708 femmes ont déjà été formées. De manière plus spécifique, en Côte d'Ivoire, 37 jeunes filles et garçons ont acquis des compétences en éducation aux médias et en information à travers les cours en ligne leur permettant de participer à la promotion de l'égalité des genres et du dialogue interculturel ; 2.330 filles et garçons ont déjà été recrutés pour la seconde phase du projet et poursuivent une formation en ligne. Au Kenya, 40 journalistes ont été formés et capacités dans les nouvelles techniques de reportage sur la science et le développement dans les régions de Kisumu et de Nyeri.

Plusieurs autres pays ont pu bénéficier de manière ponctuelle du soutien de l'UNESCO. Au Soudan par exemple, 20 membres de l'Association des journalistes ont bénéficié de l'appui de l'UNESCO pour le renforcement de leurs capacités en matière d'égalité des genres. À l'issue de l'atelier de formation, l'association des journalistes a adopté solennellement l'outil GSIM de l'UNESCO pour mesurer le respect de l'égalité des genres dans le contenu, les opérations et la représentation des femmes dans les médias. Au Togo, le projet « *Appui à la voix des femmes* », qui est une initiative de la direction de « *Radio Etincelle* », vise à promouvoir la forte contribution des médias à la construction de la démocratie et du développement à travers le pluralisme des opinions, la liberté d'expression, la liberté d'information, la prise en compte des préoccupations des femmes et des communautés marginalisées vivant en grande majorité dans les zones rurales. Le projet doit aider à améliorer les performances institutionnelles, techniques et éditoriales de la Radio, tout en développant la contribution des femmes aux grands débats de développement du pays. En République du Congo, l'UNESCO a apporté son expertise à l'organisation d'une conférence débat sur le thème « Genre et médias », inscrite dans le cadre d'un processus de sensibilisation, d'information et de prise de conscience par les professionnels des médias de leurs droits et responsabilités en matière d'équité des genres et d'autonomisation des femmes. De telles conférences constituent autant d'opportunités pour l'UNESCO de sensibiliser les médias sur l'utilisation des différents outils qui ont été développés pour mesurer l'égalité des genres en leur permettant

ainsi de jouer pleinement leur rôle d'information, de formation et de conscientisation. Les indicateurs d'égalité des genres dans les médias sont un mécanisme essentiel à adopter par les médias publics, privés et communautaires pour faire en sorte qu'il y ait moins de préjugés sexistes au niveau du contenu des médias et concourir à une société plus égalitaire pour tous.

En parallèle de cette activité, l'UNESCO et l'UNFPA ont procédé le 10 décembre 2015, dans le cadre de la mise en œuvre du projet conjoint intitulé « *Renforcement des capacités des jeunes filles et garçons pour la production des programmes radiophoniques sur les droits humains, la culture de la paix, l'environnement et le développement durable, l'Éducation à la sexualité, la santé de la reproduction des adolescent(e)s et jeunes* », à la remise de prix aux cinq (5) meilleures émissions radiophoniques produites par les jeunes à la suite d'une formation.

Au total vingt (20) jeunes dont dix (10) femmes âgés de 18 à 25 ans ont été formés à la station de la Radio éducative de l'Institut national de Recherche et d'Action pédagogiques (INRAP) de Brazzaville, sur les techniques de production et d'animation des émissions thématiques basées sur les modules suivants : (i) la promotion de la Culture de la paix ; (ii) la protection de l'environnement et le développement durable ; (iii) la dignité de la jeune fille et la lutte contre les discriminations ; et (iv) l'éducation à la sexualité et la prévention des grossesses précoces. Cette initiative s'inscrit dans une logique d'autonomisation et d'intégration de la femme au processus de développement, et la promotion de l'égalité genre dans les médias. En Côte d'Ivoire, l'appui de l'UNESCO a porté sur l'élaboration d'une Charte de la liberté d'opinion et des droits de la femme à l'information et à la communication. Cette Charte qui vise à promouvoir l'amélioration du traitement de l'image des femmes et la représentativité des femmes dans les médias a été signé par vingt-et-une personnalités influentes et représentantes d'organisations professionnelles des médias, de la société civile et d'organisations internationales.

Chapitre 3

RECOMMANDATIONS

Malgré les initiatives de l'UNESCO pour assurer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique au cours des deux dernières biennies (2012-2013/2014-2015), on observe cependant la continuité dans ce continent d'un fort déséquilibre entre les femmes et les hommes, entre les filles et les garçons tant sur le plan de l'éducation, de la formation scientifique et de l'insertion socioprofessionnelle que sur celui de la culture, des droits humains et de la communication. Cette triste réalité amène l'UNESCO à questionner ses différentes initiatives.

Ainsi au regard des observations du chapitre précédent, l'UNESCO devra prendre un ensemble de mesures pour assurer un meilleur impact de ses actions en faveur de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes sur l'ensemble du continent Africain et en particulier en Afrique subsaharienne. Ces mesures porteront à la fois sur les stratégies globales (3.1) et spécifiques (3.2) mises en place par l'Organisation.

3.1 Les recommandations globales

Les recommandations prioritaires de l'UNESCO en faveur de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes interpellent aussi bien les Etats de l'Afrique subsaharienne que l'Organisation elle-même. Il s'agit essentiellement de consolider les efforts pour doter le personnel des institutions nationales en compétences en matière de problématiques sexospécifiques (3.1.1) et de combler le déficit de données désagrégées par sexe (3.1.2).

3.1.1 Consolider les efforts des institutions nationales en problématiques sexospécifiques

Face à l'absence constatée de recherches et de données régulières fiables du genre dans les plans d'action, les évaluations d'impact et les mécanismes de suivi de l'ensemble des pays de l'Afrique subsaharienne, il est nécessaire de consolider les efforts pour doter le personnel des institutions nationales de compétences fondamentales en matière de problématiques sexospécifiques notamment en :

- (a) créant des unités dédiées à cette question au sein des Ministères concernés et,
- (b) offrant une formation institutionnelle régulière.

À ce niveau, l'UNESCO aidera les États concernés à mettre en place des politiques et des pratiques sensibles, réactives et transformatrices en matière de genre¹²⁹. Concrètement, les activités de l'UNESCO porteront essentiellement sur :

129 UNESCO, *Évaluation de la priorité Afrique de l'UNESCO*, 2012, p.9.

- (a) l'élaboration d'outils de planification en matière de genre qui soient respectueux des droits des communautés locales et qui encouragent l'égalité d'accès au renforcement des capacités et aux formations spécialisées ;
- (b) l'appui à d'autres mesures propres à promouvoir une participation accrue des femmes aux mécanismes de prise de décision¹³⁰.

3.1.2 Comblant le déficit de données désagrégées par sexe

De manière générale, les Etats membres de l'UNESCO présentent une faiblesse au niveau de l'organisation et la collecte de l'information relative aux problématiques sexospécifiques. Ceci ne facilite pas la tâche pour toute évaluation pertinente et constructive.

L'on observe également que l'UNESCO a sa Stratégie à moyen terme 2014-2021 et deux priorités qui bien que transversales sont distinctes : la Priorité Afrique et la Priorité Égalité des genres. Il y aurait lieu, dans certains cas, d'harmoniser les approches et les pratiques entre ces deux priorités au niveau du terrain et, dans la mesure du possible, institutionnaliser un système de suivi et d'information qui permette de mesurer l'impact de ces deux programmes. De même, il serait important d'accroître les synergies sur le terrain entre les organisations qui ont mené des recherches approfondies sur l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes en Afrique à l'instar de l'UA, l'ONU Femmes, l'UNFPA, la BAD et du FAWE.

130 UNESCO, *Évaluation de la Priorité Afrique de l'UNESCO*, op cit, p.10.

3.1 Les recommandations spécifiques

Les Recommandations spécifiques seront présentées à l'adresse des institutions nationales des Etats membres d'une part (3.2.1) et de l'UNESCO d'autre part (3.2.2).

3.1.1 Recommandations à l'attention des autorités des institutions nationales

Dans l'optique de donner un meilleur impact aux actions entreprises par l'UNESCO en Afrique subsaharienne en faveur de l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes, il est fortement recommandé aux Etats concernés de :

- (a) former au sein de chaque institution d'éducation un comité de revue des programmes scolaires qui devra s'assurer de la prise en compte des problématiques sexospécifiques et que les politiques éducationnelles ne soient pas discriminatoires.
- (b) Intégrer les violences de genre en milieu scolaire comme facteurs de déscolarisation et du faible taux d'apprentissage et d'acquisition scolaire, dans les politiques et les programmes d'éducation pour tous. En effet, à cause des violences de genre en milieu scolaire, les filles ont régulièrement peur d'aller à l'école, subissent souvent des sanctions du fait du refus des avances d'un enseignant (par exemple une mauvaise note), subissent également le stress affectant la qualité de leur travail scolaire, et entraînant l'échec scolaire, l'abandon de l'école¹³¹.

131 DEVERS (M), HENRY (P-E), HOFMANN (E), *Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone. Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre*, Rapport 2012, Ministère des affaires étrangères et européennes, p.6.

- (c) Relever le défi de l'élaboration de politiques culturelles sensibles au genre, tels qu'en Ethiopie et au Nigéria. Relever également le défi de politiques de communication sensibles au genre dans le cadre des IGRM, comme dans le cas de l'Association de radiodiffusion d'Afrique australe.
- (d) inclure la réduction des risques de catastrophes dans tous les programmes scolaires, à l'instar du Projet : « *Promouvoir une culture de la paix au Nord du Nigéria – renforcement des capacités des directeurs d'écoles, des institutions de formation et des journalistes sur la sûreté et la sécurité des écoles dans les Etats du Nord du Nigéria* ».

3.1.2 Recommandations à l'attention de l'UNESCO

Pour des raisons pédagogiques, les Recommandations à l'attention de l'UNESCO seront regroupées autour de ses cinq grands programmes (éducation, sciences exactes et naturelles, sciences sociales et humaines, culture, communication et information).

(i) Dans le domaine de l'éducation

- Contribuer à la formation au niveau des Etats d'un comité de revue des programmes scolaires (responsables de l'élaboration des programmes, professeurs des instituts de formation des enseignants et des universités, représentants du groupe de travail du secteur de l'éducation). Ce groupe de représentants devrait inclure des personnes de différentes religions et de divers groupes.
- Renforcer les capacités des acteurs/actrices de l'éducation en stratégies d'intégration de mesures de réduction des risques de conflits et de catastrophes dans le processus de planification du secteur de l'éducation et contribuer à la révision des politiques actuelles pour s'assurer qu'elles ne sont pas discriminatoires.
- Intensifier les campagnes de sensibilisation pour la mise en place d'un programme d'éducation sensible au genre. À cette fin, les Ministères devront lancer une campagne d'information et de sensibilisation pour communiquer les propositions contenues

dans le document de politique éducative, y compris les droits, responsabilités et obligations attachées à ces dernières.

- Transposer dans d'autres pays d'Afrique, le projet « *CrowdSourcing* » qui, sans conteste, contribue à améliorer l'environnement de l'école pour le rendre plus convivial pour les filles et propice à leur apprentissage, à développer la capacité institutionnelle des administrateurs scolaires pour assurer la mise en œuvre des plans/stratégies, politiques et programmes relatifs à l'égalité entre les genres.
- Planifier la pérennité des programmes de l'UNESCO à travers les ONG, la communauté, et la participation multisectorielle.
- Pérenniser le projet « *Alphabétisation des jeunes filles et femmes avec les technologies de l'information et de la communication* » (PAJEF) en y associant d'autres programmes à l'instar du Prix « *UNESCO-Confucius* » afin d'inciter les gouvernements, les ONG, le secteur privé et les organismes de développement à promouvoir et à dynamiser les efforts d'alphabétisation.

(ii) Dans le domaine de la science, de la technologie et de l'innovation

- Transposer le projet « *Formation du personnel enseignant et des chefs d'établissement attentive au genre en faveur de l'accès des filles et des femmes à l'enseignement des Mathématiques, des Sciences et de la Technologie (STEM)* » en vue de rendre l'enseignement de la science accessible aux filles et aux femmes. Pour ce faire, l'UNESCO devra déterminer les contraintes dans les écoles empêchant la participation effective des filles et jeunes femmes dans les filières scientifiques tout en impliquant l'ensemble de la communauté dans le processus de mise en œuvre du programme.
- Promouvoir des Prix et Forums visant à célébrer l'excellence scientifique féminine et à encourager les talents à l'instar de Programmes de Bourses tels ceux délivrés par l'organisation des Femmes en Science pour les pays en développement – OWSD - dont l'objectif est de donner la possibilité aux jeunes africaines d'accéder

aux formations en recherche scientifique et développement de carrière.

- Associer davantage les femmes à la conservation de la biodiversité et de la sécurité alimentaire à travers des projets MAB tel le projet GEBR pour une gestion durable des ressources naturelles.

(iii) Dans le domaine des sciences sociales et humaines

- Intensifier la sensibilisation contre les normes et pratiques culturelles engendrant les violences basées sur le genre par la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence tout en insistant sur la lutte contre l'impunité et l'appui aux victimes de VBG au regard de la multiplication des zones de conflit dans la région d'Afrique subsaharienne.
- Créer un groupe d'éducation et de consolidation de la paix (sous l'égide des Nations Unies), réunissant un large éventail d'acteurs politiques et de professionnels de l'éducation, pour à la fois contribuer à forger un nouveau consensus et permettre aux décideurs politiques d'acquérir une meilleure perception des dangers potentiels.
- Développer le fonds de consolidation de la paix. De nombreux gouvernements de pays en situation post-conflit ne possèdent pas les capacités ou les ressources financières leur permettant d'engager des exercices de planification de grande ampleur. Un fonds plus important axé sur la planification à long terme pour la consolidation de la paix pourrait compléter les efforts déjà engagés par les donateurs et être utilisé pour mobiliser des financements complémentaires.
- Multiplier les actions de renforcement des capacités économiques des femmes notamment en les dotant de connaissances et compétences sur les exigences fondamentales de gestion et de planification financière.
- Pérenniser les solutions alternatives en direction des jeunes filles mères sortie du système éducatif du fait des grossesses et des mariages précoces et tendre également vers une modification de

l'environnement socioculturel de la petite fille de manière à ce que l'école y soit mieux intégrée.

- Insister davantage sur les actions de renforcement des capacités politiques des femmes.

(iv) Dans le domaine de la culture

- Assurer une large diffusion et partage de la connaissance sur la place des femmes dans l'histoire du continent africain en rendant plus accessible, le Projet « Femmes dans l'histoire de l'Afrique : un outil d'e-formation ». Aussi, importe-t-il à l'UNESCO d'intéresser les femmes à l'alphabétisation dans la mesure où la participation au projet suppose de savoir lire et de disposer des compétences élémentaires en informatique.
- Inscire le projet « Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine » dans la durée à travers, par exemple, une série de rééditions ou prévoir plusieurs Tomes de l'ouvrage afin de réactualiser les grandes figures féminines africaines.
- Encourager la participation des femmes aux activités professionnelles de conservation du patrimoine au niveau local et aux mécanismes de prises de décisions en rapport avec le patrimoine culturel.
- Améliorer la présence des femmes dans les instances internationales de prise de décisions dans le domaine de la culture.

(v) Dans le domaine de la communication et de l'information

- Multiplier les actions de renforcement des capacités des médias tant communautaires que locales.
- S'assurer de l'utilisation systématique des « *Indicateurs d'égalité des genres dans les médias* » (GSIM) en vue d'une évaluation de la prise en compte des questions de genre par les médias et la communauté, ainsi que la détermination des stratégies nécessaires pour combler les lacunes détectées, la fixation d'objectifs quantifiables, et le contrôle des progrès accomplis.

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

ADEA	Association pour le développement de l'éducation en Afrique
AFR	Département Afrique
AIDG	Autorité Intergouvernementale pour le Développement
AMGM	Alliance mondiale genre et médias
APD	Aide publique au développement
BAD	Banque africaine de développement
BEPA	Programme pour l'éducation de base en Afrique
BIT	Bureau international du travail
CAE	Communauté d'Afrique Australe
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CDA	Communauté de Développement de l'Afrique Australe
CEA	Commission économique pour l'Afrique (Nations-Unies)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale
CER	Communauté économique régionale
CI	Secteur de la communication et de l'information
CLT	Secteur de la culture
Com ADHP	Commission africaine des droits de l'homme et des peuples
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe
DG	Directeur/trice général/e
EDUSIDA	Initiative mondiale sur l'éducation et le VIH & SIDA
EFTP	Enseignement et formation techniques et professionnels
EPT	Education pour tous

FIDC	Fonds international pour la diversité culturelle de l'UNESCO
FSC	Division de l'appui et de la coordination hors Siège
GEAP	Plan d'action pour la priorité Egalité des genres
GSIM	Indicateurs d'égalité des genres dans les médias
HCR	Haut-commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
IFM	Institut de formation des maîtres
IIRCA	Institut international de l'UNESCO pour le renforcement des capacités en Afrique
IST	Infection Sexuellement Transmissible
MAB	L'Homme et la Biosphère
NEPAD	Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique
OIT	Organisation internationale du Travail
OMD	Objectif du Millénaire pour le développement
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
ONU-Femmes	Entité des Nations-Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OPF	Organisation panafricaine des femmes
OUA	Organisation de l'unité africaine
PAJEF	Programme d'alphabétisation des jeunes filles et des femmes avec les techniques de l'information et de la communication
PEER	Programme d'éducation pour les situations d'urgence et de reconstruction
PFG	Points focaux pour le genre
PHI	Programme Hydraulique International
RNB	Revenu national brut
ROSTA	Bureau régional de science et de technologie pour l'Afrique
SITE	Science, innovation, technologie et ingénierie
SSR	Santé Sexuelle et Reproductive
STAREC	Programme de Stabilisation et de Reconstruction de l'Est de la RDC
STEM	Sciences, technologie, ingénierie et mathématiques

LISTE DES ABRÉVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES

STI	Sciences, technologie et innovation
TIC	Technologie de l'information et de la communication
TTISSA	Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne
UA	Union africaine
UIL	Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	Agence des Etats-Unis pour le développement international
VBG	Violence Basée sur le Genre
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- APF, *L'autonomisation économique des femmes dans l'espace francophone*, Rapport de la session, Kinshasa, République Démocratique du Congo, 5-8 juillet 2011, p.3.
- Banque Mondiale. 2006. *L'égalité des sexes, un atout économique. Plan d'action du Groupe de la banque mondiale (2007-2010)*, Septembre 2006, consultable sur <http://siteresources.worldbank.org/INTGENDER/Resources/GAPReportFr.pdf>
- BOWERS, C. A. 2014. *The false promises of the digital revolution*. Peter Lang, New York.
- CHUDGAR (A). 2013. *The promises and challenges of using mobile phones for adult literacy training: Date from one Indian state*. International Journal on Educational Development. vol. 34.
- CREIGHTON (C), YIEKE (F), OKELY (J), MARERI (L), et WAFULA (C) (Eds.). 2006. *Gender Inequalities in Kenya*. UNESCO.
- DAES-ONU/UNW- DPC, 2009; SEAGER (J). 2010. *Sex disaggregated indicators for water assessment monitoring and reporting*.
- DEBAR (G) et JENSEN (G). 2013. *The Jokko Initiative: Amplifying Social Change with Mobile Technology*.
- DEVERS (M), HENRY (P-E), HOFMANN (E). *Rapport 2012. Les violences de genre en milieu scolaire en Afrique subsaharienne francophone. Comprendre leurs impacts sur la scolarisation des filles pour mieux les combattre*. Ministère des affaires étrangères et européenne.
- ECOSOC. 2011. *L'impératif d'une Education Pour Tous de qualité en Afrique : garantir l'équité et améliorer la qualité de l'enseignement*.
- FAO, *Note d'information sur les femmes et la sécurité alimentaire* (<http://www.fao.org/FOCUS/F/Women/Sustin-f.htm>)
- FAWE, *Renforcer la recherche sur le genre pour améliorer l'éducation des filles et des femmes en Afrique*, Les cahiers de recherche du FAWE, Vol. 3 – 2013.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- FONKOUA (P). 1994. *Femme et éducation au Cameroun : de la logique d'un état à l'état d'une logique*. Dakar : UNESCO.
- FRASER (C) et RESTREPO ESTRADA (S). 2011. *Manuel de la radio communautaire*, UNESCO.
- Groupe de la Banque africaine de développement. 2015. *Autonomiser les femmes africaines : Plan d'action. Indice de l'Égalité du genre en Afrique 2015*.
- IGWG. 2005. *Manuel d'intégration du genre dans les programmes de santé de la reproduction et de lutte contre le VIH*.
- JOUANNO (Ch), *L'égalité entre hommes et femmes pour la justice climatique*, Rapport d'information du Sénat, n° 45, juin 2015.
- LEFTON (R). 2013. « Gender Equality and Women's Empowerment Are Key to Addressing Global Poverty », Centre for American Progress.
- MOGHADAM VALENTINE (M), SENFTOVA (L), « Mesurer l'autonomisation des femmes : participation et droits dans les domaines civil, politique, social, économique et culturel », in *Revue internationale des sciences sociales* 2/2005 (n° 184), pp. 423-449.
- NEPAD. 2011. Révision du *Plan d'action pour l'Afrique de l'UA/NEPAD 2010-2015*. Faire ensemble avancer l'intégration régionale et continentale à travers des valeurs partagées. Rapport abrégé.
- NU, Convention-cadre sur les changements climatiques, (Accord de Paris), 11 décembre 2015.
- OECD. 2011. *L'autonomisation économique des femmes*. Document de réflexion, Réseau du CAD pour l'égalité hommes-femmes (GENDERNET) (www.oecd.org/cad/genre), avril 2011, p.3.
- ONU. 2010. *Éliminer la pauvreté 2015. Objectifs du millénaire pour le développement. C'est possible. Objectif 3 Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes*. Fiche d'information, publiée par le Département de l'information de l'ONU-DPI/2517 C- Septembre 2010.
- ONU Femmes, iKNOW politics, *Leadership et participation des femmes à la vie politique*, consultables sur : <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/leadership-and-political-participation>.
- ONU Femmes, Déclaration et programme d'action de Beijing. Déclaration politique et textes issus de Beijing + 5, 2014.
- _____. 2014. *Rapport annuel*, 2014.
- PNUD. 2008. *Innovative approaches to promoting women's economic empowerment*, p.9 (<http://www.undp.org/content/dam/aplaws/publication/en/publications/womens-empowerment/innovative-approaches-to-promoting-womens-economic-empowerment/INNOVATIVE%20APPROACHES.pdf?download>).

- _____. 2015. *Rapport sur le développement humain 2014. Pérenniser les progrès humains : réduire les vulnérabilités et renforcer la résilience.*
- POURCHEZ (L). 2011. *Savoirs des femmes : médecine traditionnelle et nature (Maurice, Réunion, Rodrigues)*, UNESCO.
- RDC, *Ampleur des violences sexuelles en RDC et actions de lutte contre le phénomène de 2011 à 2012*, Ministère congolais du Genre, de la Famille et de l'Enfant avec l'appui financier de l'UNFPA, Kinshasa, juin 2013.
- SEAGER (J). 2015. *Indicateurs sexospécifiques pour l'évaluation, le suivi et la production des rapports sur les ressources en eau*, UNESCO et WWAP.
- SHAHEED (F). 2014. Préface du Rapport Egalité des genres, patrimoine et créativité, *ibid.*, p.23. Ces documents sont consultables sur : <http://unesdoc.unesco.org/images/0023/002303/230304f.pdf>
- SOMMER (R). 2010. *Man's proximate environment*, Journal of social issues, pp. 59-70. *Stratégie pour l'Afrique 2014-2018*. 2013. *L'Afrique comme partenaire dans les domaines de l'éducation et de la recherche*, Bundesministerium für Bildung und Forschung (BMBF)/Ministère Fédéral de l'éducation et de la recherche. Mai 2014.
- UA, *Agenda 2063. L'Afrique que nous voulons*, Commission de l'UA. Mai 2014.
- _____. *Plan d'action de la Seconde décennie de l'éducation pour l'Afrique. 2006-2015.*
- UNFPA. 2011. *Le genre au cœur de la CIPD : Cadre stratégique d'UNFPA relatif à l'intégration des sexospécificités et à l'autonomisation des femmes*, pp. 55-56.
- UNESCO. 2003. *Gender and Education for All, The leap to Equality*, EFA Global Monitoring Report.
- _____. 2003. *Women and Peace in Africa, Case studies on traditional conflict resolution practices.*
- _____. 2006. *60 Women contributing to the 60 years of UNESCO, Cobstructing the Foundations of Peace*, Ingeborg Breines and Hans d'Orville.
- _____. 2010. *Programme d'action de l'UNESCO. Pour une culture de la paix et de la non-violence (une vision en action).*
- _____. 2010. *Réseau mondial de réserves de biosphère : des lieux pour le développement durable.*
- _____. 2011. *Patrimoine mondial dans la région Afrique, Principaux résultats : second cycle de rapports périodiques.*

- _____. 2012. « Ressources scolaires et pédagogiques en Afrique subsaharienne. Analyse des données régionales collectées par l'ISU en 2011 sur l'éducation », in *Bulletin d'information de l'ISU*, N° 9.
- _____. 2012. *Evaluation de la priorité Afrique de l'UNESCO*, IOS/EVS, septembre 2012.
- _____. 2014. 37 C/4 2014-2021, Projet de stratégie à moyen terme.
- _____. 2014. *Egalité des genres : patrimoine et créativité*, Rapport UNESCO.
- _____. 2014. UIL. *Exploiter le potentiel des TIC dans l'enseignement et l'apprentissage des compétences de base*.
- _____. 2014. *La promesse de l'Unesco : l'égalité des genres-une priorité globale*.
- _____. 2014. *Le changement climatique en Afrique : Guide à l'intention des journalistes*.
- _____. 2014. *Le changement climatique en Afrique*, (série pour la formation des journalistes).
- _____. 2014. *Plan d'action de l'UNESCO pour la Priorité Egalité des genres 2014-2015*, Document stratégique en complément des documents 37 C/4 et 37 C/5.
- _____. 2014. *Plan d'action de l'UNESCO pour la priorité Egalité des genres 2014-2021*.
- _____. 2014. *Rapport de l'Afrique subsaharienne 2013*, Réunion mondiale sur l'Education Pour Tous.
- _____. 2014. *Stratégie opérationnelle pour la priorité Afrique, 2014-2021*, Document stratégique en complément des documents 37 C/4 et 37 C/5.
- _____. 2014. *Une meilleure éducation pour l'essor de l'Afrique : le projet BEAR*.
- _____. 2015. *Femmes africaines, panafricanisme et renaissance africaine*.
- _____. 2015. *Rapport de l'Unesco sur la science vers 2030*, Résumé exécutif.
- _____. 2015. *Rapport Mondial du suivi de l'EPT 2000-2015 : progrès et enjeux*.
- _____. 2015. Une vie meilleure, un avenir meilleur. *Partenariat mondial de l'UNESCO en faveur de l'éducation des filles et des femmes*.
- _____. 2015. ADF, AUF et Orange. *Le numérique au service de l'éducation en Afrique*, Savoirs communs n°17.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Département
Afrique



Depuis plus d'une vingtaine d'années l'UNESCO a inscrit son action dans un cadre spécial assorti d'un ensemble de mécanismes institutionnels conçus pour appuyer l'opérationnalisation de ses Priorités: l'Afrique et l'égalité des genres. Au cours de cette période, l'UNESCO a été à l'origine d'importantes réalisations dans les domaines relevant de son mandat à travers la mise en œuvre des programmes et activités novateurs.

La présente publication met en exergue la contribution de l'UNESCO à la mise en œuvre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine et du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le domaine de l'égalité des genres en Afrique, à travers des exemples de bonnes pratiques, de leçons apprises ainsi que des suggestions et recommandations pour le futur.

Département Afrique

UNESCO

7, place de Fontenoy

75352 Paris 07 SP, France

<http://www.unesco.org/new/fr/africa/>

